

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL

Vu pour être annexé à la
Délibération du Conseil Municipal
en date du 25/03/2019 - Aff 1.4

Le Maire,



A. TAÏBI

Séance du 27 Mars 2019

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil municipal du vingt et un mars 2019, légalement convoqué le quinze mars deux mille dix-neuf, le Conseil municipal a été à nouveau convoqué le vingt-sept mars 2019 à 20 h 00.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à vingt heures six, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille dix-neuf, s'est réuni salle des Mariages, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE

étaient absents représentés :

M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
Mme Nicole RIOU	a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
M. Kassem IDIR	a donné pouvoir à	Mme Zaiha NEDJAR (à partir de l'affaire 3.5)
M. Olivier MATHIS	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	M. Géry DYKOKA NGOLO
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE
Mme Khalida MOSTEFA SBAA	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Évelyne SEEGER	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
Mme Teragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU (à partir de l'affaire 5.4)

Étaient absents : Mme Afifa GUERRAH, M. Khader ABDELLALI

Ont quitté la séance : M. Azzédine TAÏBI (à l'affaire 3.2), M. Lamine SAÏDANE (à l'affaire 3.13), M. Jean-Claude DE SOUZA (à l'affaire 3.14), Mme Favella HIMEUR (à l'affaire 5.5 et 5.6), M. Sean NKOLO MAYE (à l'affaire 5.8)

Ont quitté définitivement la séance : M. Kassem IDIR (à l'affaire 3.5), Mme Teragi CHEVET (à l'affaire 5.4)

Secrétaire de séance : Mme Najia AMZAL

Communication du Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux Stanois venus assister au Conseil municipal et rappelle qu'il s'agit d'une réunion publique. L'ordre du jour est important puisque le Conseil municipal sera amené à voter le budget 2019. Monsieur le Maire rappelle que cette séance a été convoquée, car le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du 21 mars 2019 n'a pas atteint le quorum : l'ordre du jour n'a pas été modifié. Il annonce que l'affaire 3.10 est retirée de l'ordre du jour : il s'agissait de l'approbation de l'actualisation tarifaire de la concession pour l'exploitation des marchés alimentaires de la ville de Stains. Ce rapport est reporté à un prochain Conseil municipal. Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois les Stanoises et les Stanois venus assister à ce Conseil municipal, et il les invite à y assister dès qu'ils le souhaitent, car les séances abordent toujours des sujets qui concernent le quotidien des Stanoises et Stanois et les actions et différents projets menés par l'équipe municipale. Monsieur le Maire évoque l'attentat survenu en Nouvelle-Zélande ; une minute de silence a été observée lors de la séance du Conseil municipal du 21 mars. Il est important que le Conseil municipal de Stains rende un hommage aux victimes : c'est une tradition qui s'inscrit dans l'idéal des valeurs républicaines qui défend l'idée que la France, pays des droits de l'homme, se doit d'être en première ligne de tous les combats contre les idées de haine, de discrimination et de racisme. Des idées, des discours, qui ont fait passer un terroriste à l'acte qui s'en est pris à plus de 50 personnes dans une mosquée à l'heure de la prière, femmes, hommes et enfants. Monsieur le Maire adresse une pensée émue aux proches des victimes et les sincères condoléances du Conseil municipal. Ces idées portées et défendues par des pseudo-intellectuels doivent être condamnées et combattues de toutes nos forces, et ce au quotidien. Tout comme ces personnalités politiques souvent avides de pouvoir, quel que soit leur niveau de responsabilité, en France ou ailleurs, localement, nationalement ou à l'échelle internationale, instrumentalisent les peurs et désignent systématiquement un seul et même bouc émissaire responsable des maux de la société. Il faut lutter contre les idées et les discours nauséabonds et mortifères. Chacun, toutes et tous, ensemble, doit œuvrer au quotidien pour atteindre ces idéaux de justice, d'égalité et de fraternité entre tous les peuples, comme cela est fait à Stains. Monsieur le Maire rappelle sa détermination à se battre de toutes ses forces, avec l'équipe municipale, pour refuser à Stains toute tentative de division et pour lutter contre toutes les personnes qui attiseraient la haine et le racisme. Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Christchurch. De plus, au regard de l'actualité et puisqu'il est impossible de hiérarchiser les drames, il propose que le Conseil municipal se recueille en mémoire des populations peules du Mali massacrées dans leur village - plus de 130 personnes d'après le dernier bilan -, et des populations d'Afrique australe, notamment au Mozambique et Zimbabwe, qui ont subi une catastrophe naturelle d'une violence inouïe qui a coûté la vie de plus de 650 personnes. Ce dernier drame rappelle que l'enjeu climatique est primordial et qu'il est nécessaire de s'en préoccuper.

Minute de silence.

0 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il ne relève aucune remarque sur ce point.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de désigner Najia AMZAL comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE Madame Najia AMZAL, deuxième adjointe au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire ne relève aucune remarque sur le procès-verbal.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2018.

Affaire n° 1.3 - Retrait de la délibération n°6.4 du Conseil municipal du 30 janvier 2019 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement « Animation globale » n°17-223A du Centre social des quartiers du Maroc et Avenir entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de retirer cette délibération portant approbation de l'avenant.

Zaiha NEDJAR rappelle que lors de la séance du 30 janvier 2019, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de financement « Animation globale » n°17-223A du Centre social du quartier du Maroc et de l'Avenir avec la Caisse d'Allocations familiales. Par ailleurs, le Conseil municipal a également approuvé, lors de ce même conseil, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement « Animation globale » alors que ledit avenant concernait la convention d'objectifs et de financement « Animation collective famille ». Il convient donc de procéder au retrait de la délibération n°6.4. Le Conseil municipal adoptera plus tard dans la séance des conventions portant sur les termes exacts. L'administration peut retirer un acte réglementaire s'il est illégal et si le retrait intervient dans le délai de quatre mois suivant sa décision.

Monsieur le Maire la remercie pour ces précisions.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUZIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : DECIDE le retrait de la délibération n°6.4 du Conseil municipal du 30 janvier 2019 relative à la Convention d'objectifs et de financement « Animation globale » n°17-223A du Centre social des quartiers du Maroc et Avenir.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** dit quelques mots en préambule. Lui et Monsieur Mathieu DEFREL ayant été interpellés à plusieurs reprises, il informe les Stanois présents ainsi que les élus, en toute transparence, qu'une procédure en diffamation a été engagée par Monsieur Julien MUGERIN à l'encontre de Monsieur Mathieu DEFREL et de lui-même. Ils ont été convoqués le 21 mars dernier devant la 14^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Bobigny. Il leur est reproché d'avoir dénoncé le maintien de la publication pendant 18 mois de commentaires à caractère haineux, racistes, islamophobes, fascistes et d'appel au meurtre sur la page Facebook de Monsieur Julien MUGERIN. Ce dernier a demandé le renvoi de cette affaire au 16 mai. **Monsieur le Maire** répète que cette séance du Conseil municipal est extrêmement importante, car ce Conseil municipal marque le vote du budget pour l'année 2019. C'est toujours un moment particulier dans la vie d'une collectivité puisque cela représente la transcription concrète des orientations et des choix réalisés par l'équipe municipale. Celle-ci est déterminée aux côtés des Stanois et avance de manière concrète pour améliorer le quotidien des Stanois et leur qualité de vie. Elle travaille sur de grands projets d'aménagement pour construire la ville de Stains de demain et développer un formidable potentiel dans la ville, dans l'intérêt des Stanois. Ce budget de fin de mandat est fidèle aux engagements pris devant les Stanois. Il prouve la bonne gestion de l'équipe municipale. Au niveau national, la défiance vis-à-vis du pouvoir macroniste est immense, un pouvoir qui favorise la hausse des inégalités avec certains qui s'enrichissent toujours plus alors que la majorité de la population subit de plein fouet les conséquences désastreuses des politiques d'austérité qui existent depuis très longtemps. **Monsieur le Maire** le dit depuis de nombreuses années : il n'y a pas d'un côté la France des banlieues et de l'autre côté la France rurale, il y a le peuple qui prend conscience de sa force immense. En face se trouve une oligarchie et une petite caste qui défend ses intérêts et qui profite sur le dos du peuple. **Monsieur le Maire** se dit très fier d'avoir reçu en mairie une délégation de Gilets jaunes venue du Nord à pied jusqu'à Stains pour porter ses revendications.

Parmi ces Gilets jaunes se trouvait un ancien Stanois qui tenait à passer dans la ville où il a grandi. Leurs revendications sont les suivantes : référendum d'initiative citoyenne, rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), plus d'égalité, plus de justice, plus de services publics, augmentation du SMC, plus de justice sociale. Ces revendications entrent en résonance avec les mobilisations de portées à Stains. Le 19 mars, l'équipe municipale, des parents d'élèves, et des enseignants, ont été reçus à la direction académique de Bobigny pour dénoncer l'arrêt de l'accompagnement éducatif (AE). Une mesure qui a pourtant largement fait ses preuves dans l'accompagnement et le soutien de très nombreux enfants et dont l'arrêt brutal a légitimement suscité la colère de très nombreux Stanois. C'est une mesure supplémentaire qui confirme la politique du double langage de l'État en Seine-Saint-Denis, avec de beaux discours la main sur le cœur, d'une part, et une politique cynique de casse du service public d'autre part. L'équipe municipale est consciente des enjeux que cela représente pour les Stanois et refuse qu'ils subissent la double peine : moins de services publics de l'État, suppression de l'AE, fermeture intempestive de la Sécurité sociale, absences de professeurs et effectifs de police insuffisants au regard des besoins des Stanois. **Monsieur le Maire** indique avoir interpellé directement le ministre de l'Intérieur sur ce sujet lors de l'inauguration de la caserne des pompiers. À Stains, le budget 2019 résiste, protège et prépare l'avenir en dépit des politiques d'austérité. Quand l'État continue à se désengager, l'équipe municipale continue à se mobiliser aux côtés des habitants. Elle a d'ailleurs déposé un recours contre l'État pour rupture d'égalité. Le 4 avril, à l'hôtel de ville, à 18 h 30, **Monsieur le Maire** annonce qu'il recevra les maires de L'Île-Saint-Denis, de Saint-Denis, de Bondy, ainsi que l'avocat de la commune de Stains, Maître Arié ALIMI, pour présenter aux Stanois le recours lancé contre l'État. D'autres maires voudront certainement nous rejoindre dans cette bataille. Le budget de Stains protège avant tout les habitants en maintenant un haut niveau de service public et en développant de nouveaux services pour améliorer le cadre de vie et pour lutter contre les déserts médicaux. Le budget prépare également l'avenir par le maintien d'un haut niveau d'investissement tout en baissant la dette de près de 20 % depuis 2015, et ce sans augmenter les impôts locaux depuis le début du mandat. Cet engagement avait été pris avec l'équipe municipale. Il est hélas notoire que les impôts sont déjà très élevés. Au cours de la présente séance, le Conseil municipal aura l'occasion d'échanger sur la politique sportive dynamique déployée dans la ville, avec le vote de la subvention à l'Espérance Sportive de Stains (ESS). Mais aussi sur une politique culturelle ambitieuse avec le vote de la subvention au Studio-Théâtre de Stains qui est largement fréquenté par les Stanois. Ainsi que sur une politique généreuse à destination des agents, renforcée par le vote de la subvention au Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) et sur une politique solidaire déployée par les subventions au CCAS et au SIVOM. La politique municipale se tourne résolument vers l'avenir avec la constitution de la ville de demain, dans un développement harmonieux de réaménagement des jardins familiaux pour leur rendre leur vocation maraîchère. L'équipe municipale continue son combat contre l'habitat indigne. Enfin, la majorité municipale proposera un vœu contre le projet d'extension de l'aéroport Charles-de-Gaulle. Cette politique fait montre d'une dynamique renforcée, car c'est à Stains qu'a été posée la première pierre du premier projet « Inventons la métropole du Grand Paris ». **Monsieur le Maire** rappelle avoir fortement soutenu et porté ce projet, avec l'équipe municipale qui est très fière qu'il puisse voir le jour à Stains. La métropole s'invente à Stains et l'action de la ville est reconnue par l'ensemble des partenaires et institutions comme étant dynamique et exemplaire. Le Président de la métropole, bien qu'appartenant à une autre famille politique que l'équipe municipale, mais avec laquelle il travaille très bien, a très justement rappelé ce dynamisme en qualifiant la pose de la première pierre comme étant un événement historique pour Stains et pour la métropole du Grand Paris. **Monsieur le Maire** profite de ce préambule pour annoncer officiellement l'implantation du campus de la Fondation Total à Stains. Ce projet est tourné vers l'innovation et accueillera plus de 500 jeunes apprentis venus de la France entière et bien évidemment, l'équipe municipale sera vigilante sur ce point, des apprentis qui viendront du territoire, et plus précisément de Stains. La métropole s'invente véritablement à Stains, car elle reconnaît le potentiel exceptionnel de la ville. Cela est prouvé par le fait que Stains a été une nouvelle fois retenue dans le cadre de l'appel à projets « Centres-villes vivants » de la métropole : cela permettra

de retravailler le centre-ville de Stains, notamment sa partie commerciale. Elle est la seule ville du territoire à avoir obtenu cet appel à projets. L'équipe municipale et les Stanoises et Stanois, qui ont l'habitude d'échanger et de travailler ensemble, peuvent être fiers de se battre au quotidien pour défendre les droits et la dignité de tous les Stanois, même s'il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire. Jamais les élus de l'équipe municipale ne prétendront que tout est beau, rose et avance bien. De nombreuses avancées ont été faites, mais il en reste à mener, et l'équipe municipale continuera d'améliorer le quotidien de chaque Stanois, car il en va de l'avenir des enfants stanois. En conclusion, **Monsieur le Maire** propose la diffusion d'un petit film produit par la chaîne via93.

Diffusion du film, suivie d'applaudissements.

Monsieur le Maire indique que ce film prouve le travail engagé par l'équipe municipale depuis le début du mandat. Ce travail porte ses fruits et il faut être fier que des institutions et des partenaires extérieurs à Stains reconnaissent la dynamique du territoire. Tout ce travail est mené dans l'intérêt des Stanois et pour préserver un environnement harmonieux. De nombreux projets et implantations de société sont tournés vers l'économie sociale et solidaire. L'entreprise Moulinot, venue de Paris, s'est récemment installée dans le quartier de La Cerisaie à Stains, avec plus de 50 salariés et l'objectif de créer une quinzaine d'emplois. Un travail est en cours avec la société pour que ces emplois puissent profiter aux Stanois et au territoire de Plaine Commune. L'entreprise travaille déjà avec d'autres sociétés pour traiter des déchets alimentaires et travaillera probablement avec la cuisine centrale. Bien que les problématiques et les difficultés soient quotidiennes, la ville avance et progresse. **Monsieur le Maire** félicite les équipes municipales pour leur travail, ainsi que la direction générale et tous les agents du service public qui travaillent au quotidien. Il remercie les membres du tissu associatif qui mènent un travail très important sur le terrain, ainsi que tous les Stanoises et Stanois qui s'engagent et se mobilisent, au-delà du travail du maire et des élus.

Affaire 2.1 - Modification des modalités relatives au versement du RIFSEEP

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017, le Conseil municipal a délibéré sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il a été mis en œuvre au 1^{er} juillet 2018. Il s'agissait d'une délibération-cadre et réglementaire de rémunération pour tous les cadres d'emplois cités dans le décret d'application publié. À la parution de chaque décret, la délibération-cadre doit être modifiée afin d'intégrer les nouveaux cadres d'emploi éligibles au RIFSEEP. Le décret du cadre d'emploi des médecins territoriaux a été publié : il doit donc être intégré dans la délibération-cadre du RIFSEEP pour permettre la rémunération sur le nouveau régime indemnitaire. Farida AOUDIA-AMMI se réjouit de l'arrivée prochaine d'un médecin du travail et de prévention au sein de la collectivité dans le cadre du SIVOM : c'est une avancée considérable pour les agents qui n'auront plus à consulter des médecins avec laquelle la ville avait conventionné. Par ailleurs, il faut également actualiser le versement de l'indemnité allouée au régisseur d'avances et/ou de recettes qui n'est pas cumulable avec l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (part fixe du RIFSEEP). Il est proposé d'intégrer cette indemnité dans l'IFSE afin d'être en conformité avec les dispositions légales.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSENIEN,

Ville de Stains

Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comme suit :

1/ Le RIFSEEP est attribué aux agents recrutés sur le cadre d'emplois des médecins territoriaux selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois des médecins territoriaux (A)			
Groupes De Fonctions	Fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE	
		Plafonds annuels réglementaires	Plafonds annuels retenus
Groupe 1	<i>Praticien généralistes ou spécialiste</i>	43 180 €	43 180 €
Groupe 2	<i>Médecin de prévention</i>	38 250 €	38 250 €

2/ Le montant mensuel attribué au titre de l'IFSE est majoré pour les agents désignés par arrêtés municipaux comme régisseur titulaire ou suppléant d'avances et/ou de recettes selon les modalités suivantes :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT maximal annuel de la part IFSE au titre de la régie (en euros)	
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie (en euros)	Montant maximum des recettes encaissées (en euros)	Montant total du maximum de l'avance et du montant des recettes (en euros)	<i>Régisseur titulaire</i>	<i>Régisseur suppléant</i>
Jusqu'à 5 999	Jusqu'à 5 999	Jusqu'à 5 999	130	80
De 6 000 à 7 999	De 6 000 à 7 999	De 6 000 à 7 999	160	80
De 8 000 à 29 999	De 8 000 à 29 999	De 8 000 à 29 999	180	80
De 30 000 à 39 999	De 30 000 à 39 999	De 30 000 à 39 999	340	80
De 40 000 à 49 999	De 40 000 à 49 999	De 40 000 à 49 999	430	80
RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT maximal annuel de la part IFSE au titre de la régie (en euros)	
De 50 000 à 79 999	De 50 000 à 79 999	De 50 000 à 79 999	570	80
De 80 000 à 149 999	De 80 000 à 149 999	De 80 000 à 149 999	640	80
De 150 000 à 299 999	De 150 000 à 299 999	De 150 000 à 299 999	710	80

Le nouveau montant de l'IFSE fera l'objet d'un arrêté individuel d'attribution notifié aux agents régisseurs.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** la mise en œuvre des modalités présentées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2019 pour le cadre d'emplois des médecins territoriaux et du 1^{er} janvier 2019 pour l'intégration dans l'IFSE des indemnités de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes.

Affaire 2.2 - Accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique qu'il est prévu un accroissement temporaire d'activité lié aux prochaines vacances de printemps. Pour répondre aux besoins opérationnels et au droit aux vacances des jeunes Stanois, il est parfois nécessaire de recourir à des agents supplémentaires. Le centre de vacances de Villiers-sur-Loir accueillera des enfants stanois pendant les congés d'avril : le service sera confronté à un surcroît d'activité temporaire nécessitant le recrutement de plusieurs postes pour assurer l'encadrement du séjour.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** le recrutement, sur le fondement de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, pour la période du 22 avril 2019 au 03 mai 2019 :

- De 2 agents contractuels en tant que directeur adjoint de structure enfance/jeunesse.
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un animateur territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 8 agents contractuels en tant qu'animateur(rice).
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un animateur territorial (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 5 agents contractuels en tant qu'agents techniques.
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2019.

Affaire 3.1 - Adoption du compte de gestion 2018

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que le compte de gestion établit le bilan des opérations comptables réalisées par la collectivité sur l'année 2018. Pour la section Investissement, les dépenses s'établissent à 20 352 955,98 € et les recettes à 14 129 358,28 €, soit un résultat de clôture de 6 223 597,70 €. Pour la section Fonctionnement, les dépenses s'établissent à un montant total de 58 374 644,69 € et les recettes à 66 211 424,02 €, soit un résultat de clôture de 7 836 779,33 €.

Monsieur le Maire souligne que ce document est très technique, mais prouve ce que l'équipe municipale est en mesure de réaliser à Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le compte de gestion 2018 présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Stains et constate sa concordance avec les résultats du Compte Administratif pour le même exercice.

Affaire 3.2 - Compte administratif 2018

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la réglementation, il doit nommer un président de séance. En outre, il ne peut pas prendre part au débat et au vote. Il peut cependant assister aux débats, mais devra quitter la séance pendant l'adoption du compte administratif par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'élire Mathieu DEFREL en qualité de Président de séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que le compte administratif 2018 met en valeur et donne à voir la bonne exécution budgétaire. En effet, ses résultats sont conformes à ceux annoncés dans le compte de gestion et démontrent la bonne tenue des engagements de l'équipe municipale auprès des Stanois. Ce rapport rend compte d'une gestion saine et d'une maîtrise des dépenses. Il faut constater un bon maintien des équilibres financiers lors de l'année 2018. Le niveau d'épargne brute est resté supérieur à 10 % et la capacité de désendettement s'établit à 8,7 années au terme de l'exercice budgétaire. Pour rappel, comme le précisait Monsieur le Maire dans ses propos liminaires, en 2015 la capacité de désendettement s'élevait à plus de 14 années. Cela permet de mesurer les efforts réalisés par la collectivité, tant dans la gestion budgétaire que dans la gestion des services. Farida AOUDIA-AMMI salue le travail et l'engagement de ces derniers dans le maintien de budgets serrés et complexes avec un niveau de service public de qualité. Les recettes d'investissement ayant été moins importantes, il a été décidé, pour répondre aux objectifs, de recourir à un emprunt mesuré d'un total de 3,8 millions d'euros.

Toutefois, en dépit de cet emprunt, l'équipe municipale est parvenue à réduire l'encours de la dette d'un peu plus de 200 000 euros. Il est à saluer l'exercice budgétaire, l'effort de la collectivité et la maîtrise des dépenses avec des choix équilibrés. Les investissements ambitieux sont le reflet de la mobilisation de l'équipe municipale pour améliorer et développer les équipements de la ville. Les investissements 2018 ont été consacrés à la poursuite et à la fin des travaux pour le marché du centre, à la réhabilitation de la piscine René-Rousseau et aux travaux de rénovation du centre administratif et associatif Maurice-Thorez. Ces dépenses s'élèvent à 14 537 443,71 €. Le compte administratif permet de constater le maintien du cap des ambitions voté lors du budget primitif 2018 en toute cohérence.

Jean-Claude DE SOUZA constate que le niveau de la dette a diminué, ce qui suppose également une baisse des intérêts. Il demande comment cela a été possible, à savoir par réduction des dépenses ou par mise en œuvre d'un nouveau modèle financier.

Farida AOUDIA-AMMI répond que cette baisse considérable et exemplaire du niveau d'endettement est la fin d'emprunts toxiques, comme décidé en début de mandat. Cela a coûté une certaine somme afin d'apurer ces prêts, mais a permis de réduire l'encours de la dette.

Mathieu DEFREL ajoute que cela tient également aux efforts de gestion réalisés dans les services depuis plusieurs années. Les lettres de cadrage visent à optimiser la transversalité entre les services afin de réduire et mutualiser certaines dépenses. La ville a également travaillé sur sa capacité d'autofinancement et pu davantage utiliser son fonds de roulement. Enfin, il faut saluer le travail des services pour trouver des subventions, comme notamment dans le secteur de l'éducation.

Monsieur le Maire quitte la salle pendant le vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix** pour (M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **DONNE ACTE** au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer selon le tableau ci-annexé.

ARTICLE DEUX : **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

ARTICLE TROIS : **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'en début de mandat, la ville comptait 14 années d'endettement. Ce n'était pas une situation difficile, mais une situation limite puisque le désendettement avait été amorcé avant 2014. Dans les années 2000, de nombreuses collectivités ont souscrit des emprunts pour investir dans des équipements publics, mais ces emprunts se sont avérés toxiques. Stains a mené une bataille acharnée et a obtenu un

résultat inespéré. Monsieur le Maire ne pensait pas que l'équipe municipale serait en mesure de réduire l'endettement à 8 ans en 2019. Comme l'a dit Farida AOUDIA-AMMI, cela tient au travail des services, notamment le service financier. Cette réduction de la dette est positive pour le budget de la ville, mais aussi pour les Stanois puisqu'elle a été réalisée sans réduction des services publics, voire avec la création de nouveaux services pour répondre aux besoins de la population. Enfin, comme pour le cholestérol, la dette est bonne quand elle est investie pour l'avenir (équipements municipaux, écoles, gymnases, etc.) et la dette est mauvaise quand elle est investie pour autre chose, ce qui n'est pas le cas à Stains. Le nombre d'années d'endettement a été fortement réduit : l'objectif n'est pas d'atteindre 0 année d'endettement, car il sera toujours nécessaire d'investir, mais d'atteindre une situation acceptable et confortable d'un point de vue financier. Il est toujours possible de mal évaluer et de faire des erreurs, mais l'important est de savoir rééquilibrer l'année d'après. Il faut rappeler que les collectivités sont dans l'obligation d'avoir un budget équilibré en dépenses et en recettes, ce qui n'est pas le cas de l'État qui se défausse souvent sur les collectivités pour se désengager et demander aux collectivités de reprendre des missions qu'il n'est plus en mesure d'assurer. Un exemple est la sécurité, la police municipale. En Seine-Saint-Denis, Stains est au nombre des villes ayant fortement contribué au désendettement sans faire profiter le grand capital : l'argent n'est pas investi dans des paradis fiscaux, mais au bénéfice des Stanois. Stains est bien dotée en équipements municipaux et se trouve même au-dessus de la moyenne départementale : théâtre, conservatoire, gymnases, etc. Désormais, une des priorités de l'équipe municipale concerne les écoles : dans les prochaines années il faut en construire, ainsi que des lieux pour la petite enfance, afin de répondre aux besoins et aux attentes des Stanois et qu'ils sont en droit d'obtenir.

Najia AMZAL évoque le cadre politique dans lequel s'inscrit le budget. Les élus locaux assistent, depuis bientôt deux ans, à une véritable réorganisation décentralisée de la République. Outre la baisse des moyens alloués aux communes et les attaques faites aux solidarités, le gouvernement actuel s'attaque frontalement aux collectivités locales. Le budget présenté semble juste, responsable, ambitieux et il traduit les choix politiques de l'équipe municipale malgré les attaques incessantes du gouvernement. Il traduit aussi les priorités que l'équipe municipale s'est fixées depuis 2014 en matière d'éducation, de cadre de vie et de justice sociale. En 2019, le budget est une nouvelle fois équilibré et permet de stabiliser la capacité de désendettement à 8,52 années. Les efforts de gestion permettent de laisser une place importante à l'investissement, avec plus de 11 millions d'euros prévus sur ce poste : poursuite de la reconstruction de la Maison pour Tous Yamina-Setti, rénovation thermique du centre municipal de santé, rénovation de la poste Louis-Bordes, début de la rénovation de l'Hôtel de Ville, etc. Tous ces investissements sont nécessaires pour améliorer le cadre de vie et permettre aux Stanoises et Stanois de mieux appréhender l'avenir. Face au cynisme, l'équipe municipale préfère la constance et la cohérence. Elle continuera à tout mettre en œuvre pour améliorer le quotidien des Stanoises et Stanois.

Julien MUGERIN souhaite relativiser les propos entendus, notamment au niveau de la dette, et ce bien que l'opposition municipale ait voté toutes les délibérations permettant de réduire la dette qui était importante. Cependant, Stains reste une des communes les plus endettées du département. La renégociation des emprunts toxiques est présentée comme une action exceptionnelle ou grandiose, mais cela a été proposé à de nombreuses communes. Les emprunts toxiques ont certes été souscrits à une époque peu favorable, mais ont été remplacés par un nouveau crédit. L'endettement reste important et dangereux : il n'existe pas de bonne dette et l'endettement d'une manière générale reste quelque chose de pas très sain en termes de finances publiques. Enfin, les communes ne peuvent pas investir dans les paradis fiscaux : il ne faut pas donc pas se glorifier que Stains ne le fasse pas.

Francis MORIN affirme que la commune fait preuve d'une gestion rigoureuse et exemplaire en dépit des difficultés. Il n'est pas indigne de souscrire des emprunts quand il est nécessaire de réaliser des investissements comme ceux prévus par l'équipe municipale. Enfin, Stains se trouve dans une intercommunalité : grâce au travail permanent accompli au sein de Plaine

Commune, la ville dégage des financements complémentaires conséquents. Cependant, il convient d'être inquiet quant à l'avenir, car les statuts des établissements publics territoriaux, qui sont des partenaires financiers réguliers, ne sont pas garantis. Fait sans précédent dans l'histoire institutionnelle, le statut des recettes fiscales des collectivités est incertain. Le gouvernement semble évoquer une décentralisation, mais en réalité, il décentralise des charges régaliennes tout en plaçant les collectivités dans l'incertitude. Il n'est pas choquant que les collectivités prennent en charge de nouvelles compétences, mais l'État ne doit pas se comporter comme une tutelle et couper les recettes des collectivités. Ces dernières ne peuvent pas voter des budgets en déséquilibre alors que l'État le fait. Au regard de la réduction du déficit budgétaire au niveau national, les impératifs appliqués aux collectivités sont injustes, car ces dernières ne sont pas contributives du déficit de la dépense publique au niveau global.

Mathieu DEFREL rappelle que, dans le film diffusé en début de séance, Patrick OLLIER, Président de la métropole, qualifiait de jour historique la pose de la première pierre. La présente séance du Conseil municipal est quasiment historique : certaines interventions laissent penser que Stains est une ville très pauvre mais n'évoquent pas les efforts de gestion. L'opposition municipale prétend qu'elle vote tout ce qui permet à la ville d'améliorer sa gestion. Or, elle oublie la pierre angulaire du mécanisme financier qu'est le budget et qu'elle ne vote jamais, préférant systématiquement s'abstenir. En revanche, ce qui est historique ce soir, c'est que pour la première fois, l'opposition municipale a voté l'exécution du budget 2018. C'est, quelque part selon Mathieu DEFREL, une marque de confiance qui prouve que l'équipe municipale est une bonne gestionnaire et qu'elle a bien fait de voter le budget 2018. Mathieu DEFREL encourage l'opposition municipale à continuer en ce sens et à être cohérente et continuer dans la même dynamique en votant le budget 2019. Il faut rappeler que le service public délivré aux Stanois n'a pas vocation à être lucratif : sa seule vocation est de proposer aux habitants un accès à un service dont ils ont besoin, qu'il s'agisse de scolarité, quotidienneté, sécurité, etc. L'équipe municipale a fait le choix de continuer à créer du service public, et ce dans des mécanismes nationaux donnant plus de charges aux collectivités et que l'Etat ne veut plus supporter, tout en créant les conditions de la récupération de certaines recettes permettant à financer d'autres projets, toujours dans une logique étatique très mercantile. Stains a fait le choix de garder un service public de qualité et en constante amélioration, en constant développement : la Brigade verte en est un exemple concret et quotidien, au service des habitants. Et tout cela est fait en maîtrisant le budget, en diminuant le stock de dettes et en continuant à investir, sans augmenter les impôts. Rares sont les collectivités qui peuvent présenter un bilan aussi positif. Une nouvelle fois, Mathieu DEFREL remercie l'opposition municipale pour sa confiance et est impatient de connaître son vote sur le budget.

Applaudissements.

Monsieur le Maire espère que le budget 2019 sera voté à l'unanimité, ce qui serait une première historique. En réponse à l'opposition municipale, il indique que la fin des emprunts toxiques n'a pas été un cadeau fait à Stains, car un contentieux aurait été possible. L'équipe municipale s'est battue pour se débarrasser des emprunts toxiques, et il convient de respecter le travail des agents du service public communal. À noter que près de 90 % des collectivités avaient contracté des emprunts toxiques. Stains peut être fière ne pas avoir été confrontée à un contentieux au terme duquel elle aurait été largement perdante. S'agissant des paradis fiscaux, la ville pourrait investir dans le capital : par effet mécanique, cela fait profiter des paradis fiscaux sans bénéficier à l'investissement concret. Stains n'a jamais profité des paradis fiscaux et ne le fera jamais.

Affaire 3.3 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2018

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du compte administratif sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Après constatation du résultat inscrit en section de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement et/ou au financement de la section de fonctionnement. Pour le fonctionnement, l'excédent de clôture s'établit à 7 836 779,33 €. Cet excédent est pour partie transféré dans la section d'investissement pour compenser le déficit, soit un résultat définitif de 1 613 181,63 €. Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement au compte 001, Résultat d'investissement reporté.

Francis MORIN rappelle que le système de fiscalité locale est profondément injuste. Pour que Stains puisse investir, elle doit réaliser des économies sur le fonctionnement, ce qui suppose une baisse des services rendus. Stains procède à cela en préservant l'essentiel, mais des villes disposant de ressources plus importantes peuvent se permettre de ne pas avoir d'excédent et de ne pas le reporter dans leur section d'investissement. Il faut espérer que le gouvernement, en concertation avec les élus, aura le courage de mener une réforme fiscale courageuse permettant de réduire les inégalités de recettes des communes.

Julien MUGERIN précise que l'opposition municipale a adopté le compte de gestion, a voté le compte administratif et votera l'affectation des résultats, car elle dissocie le volet administratif et le volet politique. Ce qui vient d'être voté est plutôt un volet administratif, il s'agit de confirmer les chiffres et les mouvements financiers de l'année 2018, on est en rien sur des choix politiques. Ces votes ne sont ni un blanc-seing ni un aveu de confiance, mais marquent la vérification des comptes. Par ailleurs, l'explication donnée par Monsieur le Maire sur les paradis fiscaux lui échappe : recourir à l'emprunt suppose de s'adresser à une banque et de lui verser des intérêts. Enfin, il est vrai que de nombreuses villes ont souscrit des emprunts toxiques, mais toutes les ont renégociés. En outre, Julien MUGERIN précise ne pas avoir utilisé le terme de « cadeau », il n'a pas dit que les banques avaient fait un « cadeau » aux collectivités en supprimant les emprunts toxiques, et déplore que ses propos aient été une nouvelle fois déformés. Il dit juste que c'est une pratique utilisée dans les banques de supprimer des emprunts toxiques et de renégocier ensuite avec les villes, comme elles l'ont fait avec certains ménages, pour proposer des taux plus intéressants.

Mathieu DEFREL convient que l'opposition municipale a voté des points techniques et administratifs. Cependant, à la différence d'une entreprise privée, l'administration fonctionne sur la base de commandes politiques. Donc, à partir du moment où l'administration traduit la commande politique, quelque part, sans faire de raccourcis, Mathieu DEFREL pense que l'opposition municipale vote la commande politique. Donc, elle vote de l'administratif, mais elle vote aujourd'hui la traduction administrative de la commande politique de la collectivité. Enfin, Mathieu DEFREL souhaite aller plus loin en disant que, jusqu'à présent l'opposition municipale n'a jamais voté le compte administratif et donc, il ose espérer, que le vote de l'opposition municipale n'est pas politique.

Applaudissements.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par

Ville de Stains

mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'affecter le résultat disponible de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 de la commune, s'élevant à 7 836 779,33 euros (excédent) de la façon suivante :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REALISATION DU COMPTE ADMINISTRATIF				
Résultats reportés	4 315 512,27		0,00	1 782 048,19
Opérations de l'exercice	16 037 443,71	14 129 358,28	58 374 644,69	64 429 375,83
TOTAUX	20 352 955,98	14 129 358,28	58 374 644,69	66 211 424,02
Résultats de clôture (001) (002)	6 223 597,70			7 836 779,33
Restes à réaliser 2018	1 519 793,41	934 297,63		
TOTAUX CUMULES	21 872 749,39	15 063 655,91	58 374 644,69	66 211 424,02
RESULTATS DEFINITIFS		-6 809 093,48		7 836 779,33
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de la Commune				
1068 EXECUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 223 597,70			
002 EXCEDENT REPORTE (F)				1 613 181,63

Affaire 3.4 - Budget primitif 2019

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que les orientations politiques présentées et échangées lors du débat d'orientations budgétaires sont traduites en chiffres dans le budget primitif 2019. Ce dernier se caractérise par 3 objectifs correspondant au contrat d'action municipale. En premier lieu, le budget protège les Stanois en maintenant un service public de qualité et de proximité, avec des Maisons pour Tous et des centres sociaux dans tous les quartiers, en créant le centre administratif dans l'ancien collège Maurice-Thorez. Il porte des politiques publiques en faveur du droit des agents et de la déprécarisation, ces mêmes agents que Julien MUGERIN juge trop nombreux dans la collectivité. Il favorise la réussite éducative des enfants (plus de 50 % du budget) et améliore le cadre de vie, notamment avec la Brigade verte qui est un nouveau service public puisque l'équipe municipale a l'audace, l'ambition et le luxe de ne pas supprimer de services publics, mais même d'en créer de nouveaux. Le second objectif auquel répond ce budget est un budget de résistance aux politiques d'austérité imposées par l'État. La collectivité est intégrée dans un système géré par l'État. La dotation globale de fonctionnement territoriale doit baisser de 13 milliards d'euros selon le plan de redressement des finances publiques pour 2018-2022 : cette périodicité qui laisse supposer de nouvelles coupes budgétaires dans les années à venir. La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente moins vite, soit +90 millions d'euros au niveau national en 2018. Cependant, Stains ne peut pas se satisfaire de l'augmentation de la DSU puisque les critères d'attribution de cette dotation sont : le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans le parc total de logement, la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement et le revenu moyen des habitants. La DSU répond à un besoin de rééquilibrage des recettes entre les collectivités les plus riches et les plus pauvres et ne compense en rien les

différentes ponctions dans le budget de la ville. Il s'agit d'une recette de péréquation conjoncturelle qui se rapporte à la situation économique et sociale de la ville, et non d'une recette structurelle. La DSU ne compense en rien la baisse chronique des dotations aux collectivités. Comme il l'est rappelé à chaque budget, Stains reste dans l'expectative quant à la compensation sur la fin de la taxe d'habitation car, même si une partie de la population stanoise en est exonérée, elle représente une part importante des ressources de la collectivité. En effet, il demeure un doute important sur l'avenir de cette recette. En dépit de ces baisses et de ces doutes, l'équipe municipale reste mobilisée auprès des Stanois avec un service public qui se développe, en témoigne la création de la Brigade verte citée plus haut, qui fournit un travail remarquable au service des habitants tout comme l'ensemble des services publics de la ville et des agents de la collectivité dont Farida AOUDIA-AMMI salue l'engagement, et ce dans un quotidien qui n'est pas toujours simple. La majorité municipale reste mobilisée avec un budget à la hauteur de ses ambitions. En témoignent la reconstruction du centre social Maison pour Tous Yamina-Setti pour un montant de 800 000 euros, la rénovation des jardins familiaux avec un investissement de 1,1 millions d'euros, et la rénovation attendue de l'Hôtel de Ville pour un montant de 1 millions d'euros. Rares sont les collectivités en mesure de faire face à de tels investissements sans augmenter la fiscalité : pour exemple, F.AOUDIA-AMMI cite la commune de Saint-Ouen, récemment passée à droite, qui a augmenté ses impôts de 45 %. Les choix politiques de la majorité municipale se traduisent dans le budget : pour investir au bénéfice des habitants, il est nécessaire de contracter des emprunts puisque la ville n'a pas les recettes nécessaires pour le faire. Dans un monde idéal, si Stains avait les recettes à la hauteur des besoins et des investissements à réaliser, elle n'aurait pas recours à l'emprunt. Farida AOUDIA-AMMI souligne le formidable dynamisme dont la ville a fait preuve en matière d'investissement tout au long du présent mandat : restructuration du groupe scolaire Victor-Hugo - Émile-Zola (environ 15 millions d'euros), rénovation de la piscine René-Rousseau (plus de 6 M€), rénovation du gymnase Léo-Lagrange (plus de 6 millions d'euros), rénovation du marché du centre (1,7 millions d'euros), reconstruction du centre Yamina-Setti (plus de 2,6 millions d'euros), rénovation du bâtiment Maurice-Thorez (plus de 2,4 millions d'euros) et rénovation dans les écoles (plus de 3,3 millions d'euros). Au niveau de Plaine Commune, Stains a obtenu une hausse des investissements pour la voirie et les travaux dans la rue Francis-Auffray et rue des Huleux, et le financement partiel de l'école des Tartres alors qu'elle devait initialement être à la charge totale de la municipalité. Ces résultats sont obtenus à force de luttes, de combats et de choix ; la stratégie de lutte contre l'habitat indigne ce sont près de 6 millions d'euros pour lutter contre l'habitat dégradé en centre-ville ou encore 18 millions d'euros dans le programme ANRU2 pour Le Clos et le quartier de la Prêtresse. Au niveau du fonctionnement, la lettre de cadrage adressée aux services a imposé une baisse de 1 % afin de respecter le cadre du budget, mais cela s'est fait de budget primitif à budget primitif et non de réalisé à réalisé, ce qui accordait une certaine souplesse aux services municipaux. Une fois encore, il faut rappeler que tout cela a été fait sans augmenter les impôts locaux pendant toute la durée du mandat. Enfin, troisième objectif à atteindre : le budget prépare l'avenir en poursuivant une gestion saine, sérieuse et rigoureuse des finances locales, ce qui a été prouvé par l'adoption du compte administratif. Le budget maintient une capacité de désendettement à 8,52 années, contre 14 années en 2015, et limite le recours à l'emprunt. En comparaison, la dette de Bobigny a augmenté de 80 %. Cet objectif est également atteint en projetant un niveau d'autofinancement très satisfaisant qui s'élève à 9 052 855 €. La majorité municipale a tenu son objectif de présenter un budget de fin de mandat respectueux du contrat qui la lie aux Stanois et qui révèle une gestion responsable et dynamique. La dette a diminué de 12 % entre 2015 et 2018 et l'épargne brute a augmenté de 85 % depuis 2014. Tous ces engagements sont menés de front, en dépit d'un contexte très tendu pour les collectivités locales : les coupes budgétaires successives n'ont en rien entaché la détermination de l'équipe municipale. Au contraire, elle a choisi de défendre les Stanois et c'est tout le sens du recours de la municipalité contre l'État.

Applaudissements.

Monsieur le Maire ajoute que l'exercice budgétaire présenté traduit des actions concrètes et des projets réels. Ces réalisations ne tombent pas du ciel et toutes les sommes gagnées sont obtenues au terme de combats acharnés. La mobilisation doit être continue pour réaliser certains nombre de projets.

Najia AMZAL rappelle que l'endettement n'est pas négatif. Cela permet d'investir. Quand une famille s'endette pour acheter une maison, elle investit dans l'avenir. Cela vaut aussi pour une ville : emprunter signifie parier sur l'avenir. Le budget 2019 est ambitieux, cohérent et rigoureux dans son fonctionnement, et qui permet d'investir. Il consolide le présent tout en assurant l'avenir. Il n'existe pas de ville sans endettement, sauf à ce qu'elle n'investisse pas et ce n'est sans doute pas un modèle à suivre.

Julien MUGERIN félicite les services municipaux pour le travail accompli afin de produire les documents présentés. Le travail administratif est toujours laborieux pour les services et il tient à féliciter les Finances et la Direction générale, car les documents produits sont de qualité, tant sur l'analyse que sur la présentation. Le budget présenté semble cohérent de prime abord puisqu'il est à l'équilibre selon l'obligation légale. Il est aussi en augmentation par rapport au compte administratif 2018 qui présentait 80 millions d'euros de dépenses : il est ici question d'environ 90 millions d'euros. Ce budget primitif laisse présager une année riche en mouvements et en actions. Cependant, au-delà des grands indicateurs, l'opposition municipale s'est attachée à examiner le document dans le détail afin de déceler ce qui va vraiment se passer en 2019. Cette lecture plus précise a suscité des interrogations. Il est prévu une diminution de 145 366 € de la subvention du CCAS, soit un passage de 947 130 € à 715 975 € : il faut préciser si cela résulte de l'important excédent de 2018 à hauteur de 253 000 €. La réponse à cette question déterminera aussi le vote de l'opposition municipale. S'agissant de l'Espérance Sportive de Stains (ESS), il faut expliquer la subvention de 177 000 euros, en dépit des demandes de l'association et de l'opposition. La délibération suivante fait toujours apparaître le montant de 157 000 euros pour la subvention 2019 : il faut préciser si c'est une erreur ou si la subvention est bien de 177 000 euros. En matière de sécurité, l'opposition municipale se réjouit que 250 000 euros soient prévus pour la vidéoprotection. Cependant, pour disposer d'un centre de supervision urbain (CSU) de qualité et d'un maillage territorial efficace, cette somme n'est pas suffisante. Cela permet d'installer quelques caméras pour répondre aux interrogations des riverains, mais le besoin est vraiment plus important. En la matière, l'opposition et les Stanois attendent mieux. En outre, en face de la dépense de 250 000 euros se trouve une subvention de 240 000 euros. Julien MUGERIN rappelle avoir déjà indiqué à Monsieur le Maire que la région peut financer les installations de caméras de vidéoprotection. Un message que Valérie PÉCRESSÉ lui a d'ailleurs transmis il y a quelques semaines. Mais que faut-il attendre de la part d'une municipalité qui n'a pas plus d'adjoind en charge de ce sujet.

Monsieur le Maire répond qu'il se charge des questions relatives à la sécurité.

Julien MUGERIN demande à ne pas être interrompu, n'ayant pas interrompu Mathieu DEFREL alors qu'il tenait des propos inexacts : il faut respecter le temps de parole de chacun. Toujours sur la sécurité, l'opposition municipale répète depuis le début du mandat que les agents de la police municipale ont besoin de renfort et de matériel, mais la majorité municipale n'entend pas cette demande. Par conséquent, des postes sont ouverts, mais qui n'arrivent pas à être pourvus. Dans un contexte de forte concurrence entre les villes pour recruter des policiers municipaux, Stains n'est pas la plus attractive pour les candidats. Parmi les projets, 1 million d'euros sont fléchés vers la rénovation de l'Hôtel de Ville : c'est une très bonne nouvelle, mais il faut préciser la nature des travaux. La mairie de Stains est un bâtiment historique nécessitant une restauration pour reprendre les moulures et nettoyer les façades. Il faut aussi procéder à un réaménagement pour que

les agents travaillent dans de bonnes conditions et que le public soit reçu décemment. La somme de 1 million d'euros semble donc insuffisante en comparaison des 8 millions d'euros alloués à la rénovation de l'église, même s'il est vrai qu'il avait alors fallu restaurer des fresques, des œuvres et autres. Par ailleurs, Monsieur le Maire devait présenter les suites de l'affaire opposant la ville et Séquano Aménagement au sujet de l'immeuble Barbusse. Installer les services municipaux dans cet immeuble central et de qualité aurait évité de les déplacer dans l'ancien collège Maurice-Thorez qui est un bâtiment excentré. L'opposition municipale est toujours opposée à ce projet coûteux et déraisonnable qui n'obtient ni le soutien des agents ni celui des Stanois. Cependant, le budget 2019 prévoit encore 400 000 euros supplémentaires pour ce projet. S'agissant des charges de personnel, l'opposition municipale pensait avoir trouvé un accord avec la majorité municipale sur leur stabilisation et non sur leur baisse. Or, le budget prévoit une hausse de 500 000 euros, soit 1,5 % d'augmentation. L'opposition estime que c'est une mauvaise idée, ces dépenses supplémentaires pèsent sur les finances de la ville. Face à toutes les interrogations que soulèvent le budget 2019, l'opposition municipale n'a pas d'autre choix que de voter contre pour marquer son désaccord avec les choix politiques de la majorité municipale. Ce budget ne tient pas compte des besoins et des envies des Stanois et il ne prend pas les bonnes orientations. Enfin, en réponse à la posture du Maire, les chiffres du budget et du compte administratif montrent une dépense publique plus importante que les communes de la strate à laquelle Stains appartient. Cela prouve que Stains a davantage de moyens d'agir : elle dépense plus que d'autres villes. Monsieur le Maire répondra probablement que les Stanois ont besoin d'un accompagnement plus important, car la ville est jeune et le besoin social est fort. Cela est vrai, mais le manque de mixité sociale et les déséquilibres sociaux encouragés par la majorité municipale sont en cause. En raison des difficultés sociales, Stains bénéficie de nombreux dispositifs d'aide et ses recettes sont donc composées de dotations publiques. Celles qu'elle reçoit sont plus importantes que celles perçues par d'autres communes du département, à l'exception de Clichy-sous-Bois. Ces éléments sont à mettre en relief par rapport à la lutte de la majorité municipale pour l'égalité républicaine. Stains est une commune vivant sous perfusion de l'État. Il ne s'agit pas de défendre l'État, mais il convient de dire aux habitants que la ville dépend énormément des fonds de l'État. La ville a cependant une bonne stratégie en termes de recherche de subventions et de mécénat, en témoigne le fait que Stains a été retenue pour le projet Urban Valley. Il est toutefois étonnant que Monsieur le Maire se réjouisse d'accueillir Total à Stains alors que la majorité municipale a dénoncé pendant des années le capitalisme de cette entreprise. Dans ses discours, la majorité municipale prétend que Stains est abandonnée de tous, mais il est évident que sans les subventions qu'elle reçoit, elle ne pourrait rien faire. Pire, la majorité municipale parle de désengagement, notamment celui de la région. Cela est faux au regard du soutien apporté au lycée Maurice-Utrillo, aux transports, à la sécurité, au logement et à la protection des habitants. La région Île-de-France demeure un acteur fiable de l'amélioration du cadre de vie. Invoquer le désengagement permet au Maire de prendre la posture du seul sauveur sans qui tout irait mal. Dire la vérité serait dire que la ville mène une action publique avec l'aide de nombreux partenaires, dont l'État, la région, la métropole et Plaine Commune. Julien MUGERIN en appelle à cet effort d'honnêteté. Cette réflexion dépasse le cadre du débat budgétaire, mais il est vrai qu'elle influence la décision de l'opposition municipale de ne pas soutenir le budget de la majorité municipale au risque d'entendre une nouvelle fois déformer les propos de l'opposition en arguant qu'elle ne soutient pas les associations, et prendre le risque de se voir interdire l'accès aux services, aux fêtes et aux buffets, ici Julien MUGERIN fait référence à la séance du dernier Conseil municipal, au cours de laquelle le Maire a prononcé une phrase ridicule qui a choqué, même au sein de sa majorité. L'opposition municipale prend le risque que Monsieur le Maire véhicule de fausses informations qui traduisent d'une inquiétude et d'une fébrilité certaines. Julien MUGERIN indique que le Maire a parlé de transparence en évoquant l'affaire qui les oppose, ainsi que Mathieu DEFREL au tribunal, mais Julien MUGERIN indique que Monsieur le Maire a commis deux mensonges. Le Maire a évoqué le fait que Julien MUGERIN l'attaquait alors que Monsieur le Maire avait fait référence à un certain nombre de

propos. Julien MUGERIN indique que le procès est lancé au motif que Monsieur le Maire a dit que ces propos avaient été tenus par l'opposition municipale ; qu'ils avaient été tenus par Julien MUGERIN. Et ça c'est un mensonge.

Monsieur le Maire rappelle que l'affaire est entre les mains du tribunal et qu'il n'a pas été explicite sur le sujet. La séance est enregistrée : si Julien MUGERIN sort du cadre juridique et réglementaire, les avocats pourront s'en saisir.

Julien MUGERIN précise que, s'agissant du report de l'audience, le Maire a oublié de dire que son avocat a transmis les documents un peu plus de 24 heures avant la séance, et que c'est le Procureur lui-même qui a soumis cette demande que le tribunal a validé.

Brouhaha.

Monsieur le Maire demande aux élus de laisser Julien MUGERIN s'exprimer et achever son discours.

Julien MUGERIN rappelle que le Maire ne s'est pas présenté lors de la première audience. Le décalage du calendrier est donc en premier lieu le fait du Maire. Julien MUGERIN affirme que le Maire a fait sa devise d'une phrase inspirée de Beaumarchais : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ». Tout Stanois peut se faire prendre par le système nauséabond du Maire dès lors qu'il ne lui prête pas allégeance. Beaucoup l'ont compris et courbent l'échine, mais d'autres y résistent encore courageusement. Le groupe Stains pour tous est là et se prépare à libérer la ville de sa mauvaise gestion et des griffes accrochées du Maire.

Monsieur le Maire demande à chacun de rester respectueux et rappelle que chaque élu peut s'exprimer pendant le Conseil municipal. Cependant, le Conseil municipal est habitué aux diversions opérées par l'opposition municipale qui tente toujours d'évoquer d'autres sujets et d'agiter, non pas le chiffon rouge, mais le chiffon bleu pour effrayer les Stanois. La majorité municipale porte la voix de la vérité alors que l'opposition municipale porte celle de la contre-vérité, et parfois la voix du mensonge. Elle estime que le CSU n'est pas à la hauteur des besoins. Or, la veille, **Monsieur le Maire** indique que lors d'une réunion de travail, la sous-préfète a salué le CSU exemplaire de Stains. La ville peut aussi être fière de disposer d'une police municipale qui agit selon les orientations du Maire et de l'équipe municipale. Elle peut aussi être fière que la police municipale ne soit pas composée de cowboys, comme c'était le cas à Saint-Ouen où le maire a dû se débarrasser de certains d'entre eux qui ont par la suite rejoint la police de Pierrefitte. La police municipale de Stains est éthique, respectueuse, et des rappels à l'ordre sont émis à chaque problème. L'opposition municipale a évoqué, en interpellant Farida AOUDIA-AMMI, avoir trouvé un accord avec la majorité municipale : **Monsieur le Maire** rappelle que l'opposition ne fait pas partie de l'équipe municipale et que cette dernière ne discute pas avec les opposants pour trouver des accords. Si l'opposition municipale vote le budget, il sera possible de supposer qu'elle adhère aux orientations de l'équipe municipale, mais **Monsieur le Maire** affirme qu'il n'accepterait pas sa demande écrite de rejoindre l'équipe municipale tant les valeurs et les convictions de l'opposition sont totalement opposées à celles de la majorité municipale.

Applaudissements.

Monsieur le Maire indique qu'après la diversion, l'opposition municipale a tenté d'instrumentaliser quelques membres de l'équipe municipale, ce qui est un manque de respect envers cette dernière. De même, l'opposition municipale manque de respect envers les agents municipaux, car si elle salue d'une part leur travail, elle prétend d'autre part qu'ils sont trop nombreux. À plusieurs reprises, elle a prétendu que les agents sont choisis dans le cadre d'un clientélisme et sont « à la botte du Maire ». De tels termes

peuvent être attaqués en justice. Tentant de diviser l'équipe municipale, l'opposition municipale prétend que certains élus ne sont pas contents. Or, un membre de l'équipe municipale qui n'est pas satisfait peut rencontrer et discuter avec le Maire, et inversement. Il faut que l'opposition municipale cesse d'instrumentaliser et de faire croire à l'existence de divisions. Il peut exister des désaccords au sein de l'équipe municipale, mais l'objectif est toujours d'aboutir à la meilleure solution constructive pour les habitants. L'opposition municipale perd son temps à essayer d'instrumentaliser ces désaccords au lieu de s'atteler aux vrais problèmes des Stanois. Elle n'est jamais présente quand surviennent des problèmes de sécurité ou des menaces de fermeture de services publics. La semaine précédente, **Monsieur le Maire** indique avoir rendu visite à Louis PIERNA et annonce que le nouveau centre administratif situé sur l'emplacement de l'ancien collège Maurice-Thorez sera nommé en son honneur.

Applaudissements.

Lors de sa visite à l'ancien maire de Stains, qui est malheureusement malade, **Monsieur le Maire** indique lui avoir annoncé cette nouvelle qui l'a beaucoup touchée. En outre, Louis PIERNA a fait savoir qu'il ne supporte pas l'instrumentalisation menée par l'opposition municipale qui tente de l'opposer au Maire actuel. L'opposition municipale tente sans cesse la diversion et la division des Stanois. À l'inverse, la majorité municipale souhaite rassembler tous les Stanois, même celles et ceux qui sont en désaccord avec le Maire. Elle rencontre régulièrement des Stanois en désaccord avec ses orientations, mais elle en discute avec respect. Le dimanche précédent, **Monsieur le Maire** indique s'être rendu au marché de l'Avenir, comme il le fait régulièrement, ce qui est rarement le cas des membres de l'opposition qui n'apparaissent dans les lieux publics qu'à l'approche des élections. Il a eu l'occasion d'y discuter avec des amis d'une autre sensibilité politique que la sienne, mais qui respectent la majorité municipale et qui observent avant toute autre chose l'intérêt général. Par ailleurs, ce n'est pas l'entreprise Total qui s'installe à Stains, mais la Fondation Total dans une démarche très différente de celle de l'entreprise. Le Conseil municipal se serait évidemment opposé à l'installation de l'entreprise et de ses projets en faveur des plateformes pétrolières, et même si cela permettrait de créer de l'emploi, car les valeurs de cette entreprise ne correspondent pas à l'éthique de la majorité municipale. La Fondation Total qui va travailler dans l'apprentissage et l'insertion des jeunes, dans le cadre de l'industrie du futur. Enfin, si Stains disposait de plus de moyens financiers, elle répondrait d'autant plus aux besoins des Stanois. La voie prise par la majorité municipale est parfois à contre-courant de celle prise par d'autres villes du département qui réduisent le personnel et les services publics. Et c'est bien cette voie que l'opposition municipale souhaiterait emprunter : si elle assumait cela, les Stanois pourraient en prendre acte. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il est prévu 13 Md€ de ponction sur les collectivités : cela ne date pas de l'élection d'Emmanuel MACRON, mais de la mise en place des révisions générales des politiques publiques (RGPP) sous la présidence de Nicolas SARKOZY. Avec une telle somme, Stains pourrait accomplir beaucoup, notamment pour les enfants, les jeunes et les seniors. Alors que, les amis de l'opposition municipale ont laissé passer 100 milliards d'euros (Md€) d'évasion fiscale par an. C'est heureusement dénoncé par des parlementaires au sein du Parlement français et du Parlement européen, notamment par Eva JOLY qui dénonce ce scandale financier et environnemental. Voilà des vérités à présenter aux Stanois, ces derniers devant être respectés. La majorité municipale est parfois en désaccord avec eux, mais elle en discute et elle essaie de trouver la meilleure solution pour tous les Stanois afin qu'ils puissent bien vivre à Stains. Une fois encore, **Monsieur le Maire** affirme qu'il s'agit de tous les Stanois, sans division : la majorité municipale rassemble, protège et avance, mais surtout elle ne divise pas.

Applaudissements.

Julien MUGERIN estime que la Fondation Total n'est pas différente de l'entreprise Total.

Monsieur le Maire demande à Julien MUGERIN de respecter Kassem IDIR, les autres élus et les habitants. Ayant eu la parole pendant 14 minutes, il doit maintenant laisser d'autres élus s'exprimer.

Farida AOUDIA-AMMI indique que les élus de la majorité municipale respectent le débat démocratique. L'opposition municipale, bien qu'ayant voté le compte administratif, interroge les choix budgétaires de l'équipe municipale et les qualifie de purs choix administratifs et techniques. S'agissant du personnel communal, Julien MUGERIN a dit lors d'un précédent Conseil municipal qu'une ville de la strate de Stains devrait compter entre 200 et 300 agents de moins. Farida AOUDIA-AMMI demande à Julien MUGERIN d'assumer et d'être cohérent, n'étant pas à un paradoxe près, celui-ci est capable de voter le compte administratif et dans le même temps de critiquer les choix de la municipalité et d'interroger sur les charges de personnel. Ces dernières sont en effet en hausse, pour plusieurs raisons : le cadre réglementaire GVT (*glissement vieillesse-technicité*) qui impose une augmentation des salaires des fonctionnaires qui correspond au statut, la réforme du RIFSEEP qui sera suivie d'ajustements en matière de primes et de régime indemnitaire (ce dont il faut se féliciter) et le recrutement sur des postes vacants et le remplacement sur des postes d'agents partant à la retraite, en longue maladie et en reconversion professionnelle. À noter que les métiers de l'EMO (*entretien, ménage et office*) et des aides à domicile du CCAS sont moralement très usants, très fatigants, avec des impacts importants sur la santé, et que de nombreux agents demandent un changement dans un autre service : dès lors, la municipalité fait le choix de payer 2 salaires, celui de l'agent en reconversion et celui de l'agent qui le remplace. Il s'agit de ne pas créer de souffrance au travail et d'éviter la spirale négative du report de la charge de travail des agents absents sur les agents présents qui eux-mêmes se fatiguent, s'usent et s'arrêtent. Toujours dans un précédent Conseil municipal, l'opposition municipale avait félicité la majorité municipale pour ses choix en matière de dépenses de personnel, mais comme elle l'a déjà fait, Farida AOUDIA-AMMI assure que ce ne sont pas des choix : les créations de postes par redéploiement sont une contrainte budgétaire correspondant à la gestion saine, sereine et rigoureuse de la collectivité. Le pourcentage de la masse salariale représente la majorité du budget de fonctionnement et c'est sur cette partie que l'équipe municipale est vigilante. Il faut par ailleurs souligner le mépris que l'opposition municipale exprime vis-à-vis des agents : elle les décrit comme étant soit soumis au joug de la municipalité, soit en lutte certainement au côté de l'opposition, soit exclus pour avoir osé être en désaccord avec le Maire. L'opposition municipale prétend disposer de nombreux exemples : Farida AOUDIA-AMMI indique avoir hâte de les entendre, car elle dispose de son côté des chiffres de la déprécarisation, avec de nombreux agents entrés en stage. Elle peut d'ailleurs rappeler le rapport présenté par l'équipe municipale, fin 2017, dans lequel plus de 200 agents pouvaient bénéficier de l'avancement de grade, rapport que l'opposition municipale n'avait pas voté. Farida AOUDIA-AMMI veut bien croire que l'opposition dispose de quelques cas isolés d'agents qui à un moment donné ont connu une situation professionnelle difficile dans cette collectivité, comme dans n'importe quel parcours de vie professionnelle, mais elle a à lui opposer plusieurs centaines de situations d'agents qui ont vu leur situation déprécarisée, stabilisée, ou leur temps de travail passer de 18 à 35 heures, ou encore des agents qui ont été mis en stage alors qu'ils étaient contractuels depuis plusieurs années. Comme affirmé lors du débat d'orientations budgétaires, l'équipe municipale est particulièrement fière de ce qu'elle accomplit pour les agents et des actions qu'elle poursuivra dans leur intérêt.

Applaudissements.

Francis MORIN ne souhaite pas entrer en polémique avec l'opposition municipale. Il rappelle que voter le budget primitif d'une commune est toujours difficile, surtout dans un cadre contraint et incertain, car il s'agit de faire des choix entre les chapitres. Ces choix peuvent être douloureux. Ils sont débattus au sein d'une majorité municipale, avec des désaccords, des nuances et des priorités : tout cela nécessite des compromis.

Dans certaines villes, les majorités municipales s'effondrent, car les compromis sont insuffisants. Le groupe des écologistes votera le budget : ils auraient souhaité des moyens supplémentaires pour répondre à certains besoins des habitants, mais ils constatent les grands équilibres définis dans le programme municipal et nécessaires à la ville sont respectés. En outre, les contraintes sont telles qu'il est difficile pour l'équipe municipale d'être satisfaite des services qu'elle rend : elle fait de son mieux, mais une ville comme Stains aurait besoin de moyens accrus, notamment pour agrandir sa police municipale ou étoffer sa Brigade verte. Chaque année, l'opposition municipale déplore que l'ESS n'obtienne pas suffisamment de moyens. De son côté, Francis MORIN estime que le sport dispose de trop de moyens par rapport à d'autres sujets. Les choix culturels de Stains sont essentiels (Studio-Théâtre, espace Paul-Éluard, conservatoire, le soutien à l'orchestre Divertimento) dans une ville où la facilité serait de répondre que les habitants sont tellement pris par les soucis de leur quotidien qu'ils n'ont pas le temps d'aller au théâtre. Il est certain que ne pas doter ces lieux d'autant de moyens permettrait par exemple d'avoir des bordures de trottoirs impeccables. Il est cependant important de tenir bon sur les choix budgétaires qui font face à une globalité de besoins. Il est toujours possible de discuter sur « c'est quoi les besoins de la population ». Lors de chaque discussion autour du budget, l'équipe municipale se demande ce qu'elle peut fermer ou supprimer : le constat est qu'il est impossible de fermer la section Tennis, de fermer le Studio-Théâtre ou de sacrifier le centre de santé. Francis MORIN estime que le budget est à l'équilibre. La rénovation de la mairie est attendue de longue date et le choix d'implanter le centre administratif dans l'ancien collège Maurice-Thorez est intéressant, car la ville n'a pas construit un nouveau bâtiment, mais a utilisé un bâtiment existant afin qu'il ne dépérisse pas. C'est un choix difficile, car les personnels devront naviguer entre l'Hôtel de Ville et ce centre, mais cela ne sera pas pire qu'à Villiers-le-Bel ou ailleurs où les services sont dispersés dans le centre-ville. Même s'il peut être en désaccord sur certains aspects du budget, le groupe des écologistes constate que les grands équilibres de l'orientation municipale définis lors de l'élection sont respectés et il votera le budget.

Zaiha NEDJAR constate que l'opposition municipale a clairement annoncé qu'elle ne voterait pas le budget 2019 et a interpellé l'équipe municipale sur certains sujets, comme la baisse de la subvention du CCAS. Ce sujet sera évoqué lors de la séance du 1^{er} avril puisqu'il s'agit d'un établissement public territorial : la ville verse une subvention au CCAS et soutient son action sociale qui se place au plus près des habitants et reste en cohérence avec les priorités du programme d'action sociale. La baisse de la subvention versée au CCAS s'explique par un excédent, comme le sait l'opposition municipale puisqu'un de ses membres siège au Conseil d'administration du CCAS. Cet excédent résulte d'une baisse des dépenses de personnel, certains agents ayant été intégrés dans les effectifs de la ville, et d'une diminution des bénéficiaires de l'aide à domicile car il y a eu moins de demandes à la suite de décès et de réorientations vers des associations pouvant répondre à des besoins d'intervention les weekends. Quant à la subvention versée à l'ESS, Stains maintient depuis plusieurs années une subvention constante à l'association sportive, ce qui n'est pas le cas de toutes les villes. De plus, outre les 157 000 euros versés à l'ESS, il convient de noter qu'en parallèle la ville met à disposition du personnel, des équipements et des cars : un avenant a été voté pour augmenter de 20 000 euros sur la mise à disposition des cars. L'ESS n'est donc pas moins dotée qu'une autre association. La municipalité soutient la politique sportive et les associations sportives, car elle sait que le sport véhicule des valeurs de solidarité, d'entraide et de respect, valeurs auxquelles tient la majorité municipale.

Nicolas STIENNE souhaite réagir aux positions et postures politiciennes et contradictoires de l'opposition municipale, représentée par Monsieur MUGERIN : ce dernier se fait le héros des associations et de l'ESS, mais lui et son groupe n'ont pas voté à plusieurs reprises des subventions aux associations, dont l'ESS. L'opposition municipale ose parler de sécurité alors qu'elle n'est jamais présente quand il s'agit de se mobiliser pour la sécurité des Stanois et de demander plus de policiers et de moyens pour le commissariat de Stains.

Elle félicite la qualité des services publics, mais ne vote jamais les dispositions relatives aux évolutions de carrière et déplore en outre un nombre d'agents trop important. Il est contradictoire de soutenir la réussite des services publics d'une part et de défendre la suppression d'emplois de fonctionnaires territoriaux à Stains d'autre part. À écouter Monsieur MUGERIN et l'ensemble de l'opposition municipale, il semble que Stains est une ville où règne la peur et où les gens ne sont pas libres de s'exprimer. Les accusations de clientélisme de Monsieur MUGERIN qui sont répétées à l'encontre du Maire et de la municipalité : elles sont graves et tombent sous le coup de la loi. Les propos qu'il tient par rapport à la maltraitance supposée des agents sont également graves et tombent aussi sous le coup de la loi. Enfin, commenter en public une instruction judiciaire en cours peut tomber également sous le coup de la loi : il faut que cela soit enregistré et clairement inscrit dans le procès-verbal et, si possible, entamer des poursuites à ce sujet. Cela est inacceptable de la part d'un élu de la République qui devrait faire preuve d'exemplarité. Enfin, à entendre Monsieur MUGERIN, il semble que tout ce qui se passe bien à Stains est de son fait, voire qu'il constitue à lui seul l'équipe municipale et qu'il mène les affaires de la ville. Cela atteint d'importants niveaux de bêtise et de mensonge. La stratégie de propagande de Monsieur MUGERIN semble être « Plus c'est gros, plus ça passe » : il faut rappeler qu'il s'agit d'une phrase de Joseph GOEBBELS.

Jean-Claude DE SOUZA constate que Monsieur MUGERIN a félicité l'équipe municipale pour la réduction des services de la ville et pour le maintien des investissements. Il a aussi félicité le service financier pour le travail remarquable qui a été réalisé. Il a ensuite entamé un monologue s'achevant par l'annonce que l'opposition municipale ne votera pas le budget. C'est assez difficile à comprendre. De plus, l'opposition municipale semble déplorer un nombre trop important d'agents : il faudrait qu'elle précise dans quel service les supprimer. Enfin, Julien MUGERIN a évoqué les désaccords de certains membres de la majorité : il existe en effet des désaccords, mais unité ne signifie pas unicité.

Mathieu DEFREL indique que l'opposition municipale ne peut pas féliciter le travail exemplaire des agents après avoir prétendu qu'ils sont tous sous la crainte du joug de la municipalité, n'ayant d'autre choix que de courber l'échine et de marcher droit. C'est sans doute la méthode Staline que l'opposition municipale évoque souvent dans les tracts qu'elle distribue à l'entrée du marché. Elle demande au Maire et à l'équipe municipale de faire preuve d'honnêteté intellectuelle, mais Mathieu DEFREL lui retourne cette demande : il n'est pas correct de jouer sur les deux tableaux. On ne peut pas être à la fois tout noir et tout blanc, et il faut éviter les nuances de gris et les remerciements à géométrie variable. Mathieu DEFREL annonce qu'il aura, pour sa part, l'occasion de remercier sincèrement les agents lors de futurs rapports qu'il présentera. Par ailleurs, la politique portée par l'opposition municipale manque de clarté. Francis MORIN a souligné que le budget est équilibré et qu'il défend la sécurité, l'écologie ou encore l'éducation. L'opposition municipale a évoqué le CSU et la police municipale, mais dès qu'il s'agit de bataille politique, et Julien MUGERIN ne manque pas de se qualifier d'homme politique, mais où est l'opposition municipale, notamment lorsque des délégations d'habitants se rendent au ministère de l'Intérieur, quand il s'agit d'interpeler l'État sur des questions régaliennes. De même, lorsque l'on utilise le terme « sous perfusion », il faut savoir ce que cela veut dire. Stains n'est pas sous perfusion : les habitants payent des impôts et ont le droit d'attendre un certain accompagnement de l'État, de ses instances, de l'EPT et des différentes tranches territoriales. La territorialisation est un fait : le département a des compétences, tout comme l'EPT ou la métropole, et chacune de ces strates dispose de cofinancements. Stains n'a pas à rougir de leur demander des cofinancements pour améliorer le cadre de vie des habitants. Il convient de parler d'opposition municipale, même si Julien MUGERIN est presque le seul à prendre la parole et s'il faut espérer que le groupe discute des votes avant les séances : donc, si cette opposition municipale retire cette prétendue perfusion, elle doit annoncer aux habitants ses leviers, à savoir s'il s'agit de spéculation immobilière comme dans d'autres villes de droite, ou recourir au levier de

l'impôt. Les habitants sont en droit de savoir ce qui les attend quand l'opposition municipale débranchera la perfusion de Stains, comme des logiques de privatisation de certains services publics, ce qui est le choix inverse de l'équipe municipale qui défend le service public et souhaite le renforcer. Un autre levier pourrait être de ne pas remplacer les fonctionnaires, puisque l'opposition municipale parle de stabilisation : reste à préciser si cela aurait lieu dans l'éducation, auprès des ATSEM, dans les résidences de personnes âgées, dans le SIVOM, etc. Le budget présenté est clair, incisif, résistant et combatif. Mathieu DEFREL rappelle que Julien MUGERIN siège à Plaine Commune en tant qu'élu territorial et que le budget du territoire a été voté à l'unanimité. Il n'existe aucune cohérence au niveau des votes de l'opposition municipale. C'est d'autant plus incohérent que le territoire de Plaine Commune accompagne la ville de Stains dans ses projets de développement de transport, notamment le transport lourd, pour permettre un développement économique plus harmonieux et des déplacements et des mobilités plus harmonieux au niveau du département, du territoire et de la métropole. Il faut rappeler que l'opposition municipale a voté contre le vœu appelant au développement des transports, présenté par la majorité municipale lors d'un précédent Conseil municipal. L'incompréhension se présente à nouveau, car il n'existe pas de cohérence dans la ligne politique, les discours et les actes de l'opposition municipale. Elle continue de surfer sur la vague de certaines indignations, comme l'a expliqué Farida AOUDIA-AMMI, l'opposition municipale prend des cas individuels et les transforme en généralités. De son côté, l'équipe municipale continuera l'action municipale au travers de ce budget primitif 2019. Elle poursuivra le mandat que lui ont confié les Stanoises et les Stanois et elle respectera sa feuille de route qui est claire, expliquée et qui s'adresse au quotidien aux habitants. Enfin, Julien MUGERIN a fait la moue sur une phrase de Farida AOUDIA-AMMI qui portait sur les doubles salaires : il s'agit plutôt de double charge. Avec le choix politique ambitieux qui consiste à remplacer les personnels absents, il faut assumer la charge de l'absent et la charge du remplaçant.

Applaudissements.

Monsieur le Maire constate que chacun a pu s'exprimer, tant la majorité municipale que l'opposition municipale. Il fait procéder au vote du budget par chapitre, comme la loi l'impose.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) **et 8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2019 par chapitre à hauteur de :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 24 362 799,55 euros en dépenses et en recettes.
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 65 605 514,63 euros en dépenses et en recettes.

Après le vote, Monsieur le Maire indique qu'il pensait que le budget primitif aurait été adopté à l'unanimité. Il déplore de s'être trompé, mais constate qu'il a été voté par la majorité municipale. Ce budget protège les Stanoises et Stanois et continue à œuvrer pour la population.

Applaudissements.

Affaire 3.5 - Attribution d'une subvention à l'association Espérance Sportive de Stains - Exercice 2019

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que l'Espérance Sportive de Stains (ESS) est l'association sportive stanoise comptant le plus grand nombre d'adhérents. Ses objectifs sont de permettre la pratique sportive amateur et professionnelle du plus grand nombre : ils ont augmenté en fonction des besoins identifiés conjointement. Un travail a notamment été mené pour favoriser le sport au féminin. Farida AOUDIA-AMMI détaille les éléments financiers qui lient la collectivité à l'association. Pour 2018, l'aide de la municipalité s'élève à 232 224 €, et se compose de la subvention accordée de 177 000 euros qui sera votée au Conseil municipal. La ville répertorie 238 associations et leur verse au total 886 928 € de subvention : la subvention accordée à l'ESS représente 20 % de l'enveloppe globale. L'équipe municipale assume cela au regard du nombre d'adhérents de l'ESS, de l'importance de la politique sportive et de son attachement au sport pour tous, principe revendiqué comme un droit. À cette subvention s'ajoutent les locaux mis à disposition de l'ESS : l'association occupe son siège social à titre gratuit dans un local de 241 m² appartenant à la ville, pour un loyer annuel de 55 224 €. L'ESS bénéficie en outre d'une aide indirecte de 385 546 € par an au titre des équipements sportifs qu'elle utilise gratuitement et qui appartiennent à la ville : 2 courts de tennis couverts, 2 courts de tennis découverts, 1 piste d'athlétisme, 3 terrains de football (dont 2 en synthétique), 1 terrain de rugby, la piscine et 4 gymnases. Le coût annuel de la mise à disposition gratuite (fluides et personnel) du gymnase Léo-Lagrange représente 589 574 € et celui du gymnase Jean-Guimier représente 505 698 €. Farida AOUDIA-AMMI souligne le travail réalisé par le service Finances et le contrôleur de gestion pour produire des ratios et des chiffres précis. De fait, entre le montant de la subvention initiale présentée pour délibération et les chiffres réels du soutien apportés à l'ESS, l'équipe municipale n'a pas à rougir de son engagement en matière de politique sportive. Au regard de ses moyens et de l'état de ses finances, elle peut être fière de l'accompagnement qu'elle accorde à l'ESS. À noter que l'association mérite largement ce soutien, car ses bénévoles et ses représentants réalisent un travail historique depuis de nombreuses années.

Angèle DIONE souligne le dynamisme du tissu associatif à Stains. Les 238 associations demandent des subventions, mais d'autres agissent aussi sans en demander, tout en accompagnant par exemple sur le sujet du handicap. Parmi ces 244 associations enregistrées, une cinquantaine sont des syndicats et sont accompagnées au quotidien par un service qui a été renforcé par le budget précédemment voté. La subvention versée aux associations de Stains n'a pas été impactée dans le budget et se maintient depuis le début du mandat. La majorité municipale a le souci de porter et d'accompagner les associations et, à travers elles, les habitants de la ville. Cela représente également un choix politique.

Marie-Claude GOUREAU note que le rapport annonce une subvention de 157 000 euros contre 177 000 euros dans le budget. Elle demande confirmation que les 20 000 euros ajoutés pour les cars sont maintenus.

Monsieur le Maire confirme cela : les 177 000 euros intègrent les 20 000 euros pour les cars. La délibération sera modifiée afin de simplifier la lecture comptable. Il est bien question de 177 000 euros de subvention pour l'ESS, dont 20 000 euros pour les cars. En outre, comme l'a dit Farida AOUDIA-AMMI, la ville ne valorise pas la mise à disposition des gymnases et des agents, sans quoi le montant serait bien plus important. La majorité municipale a fait le choix de mettre gracieusement ses équipements sportifs à disposition de l'ESS et d'autres associations sportives ou d'autres associations, et on a la chance à Stains d'avoir de plus en plus d'associations tournées vers les seniors, sous réserve de

disponibilité. Stains compte 5 gymnases et en aura bientôt un sixième à proximité du collège Barbara, ce qui la place largement au-dessus d'autres villes en termes d'équipements sportifs. Les journées sont réservées aux scolaires, notamment les collèges puisque le Conseil départemental cofinance les gymnases. Certaines villes louent les équipements aux associations : Stains a fait le choix de la mise à disposition afin de favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre de Stanois. Ces mises à disposition gratuites sont cadrées par des conventions : cela vaut pour les équipements sportifs et culturels. **Monsieur le Maire** confirme que Stains a la chance de disposer d'un tissu associatif très dynamique. La quasi-totalité des militants associatifs sont bénévoles et très investis en plus de leurs activités professionnelles, parfois un peu au détriment de leur vie familiale.

Favella HIMEUR confirme que les 20 000 euros pour les cars sont maintenus. Contrairement à ce que prétendent certaines rumeurs, la majorité municipale n'a pas fait le choix de réduire la subvention à l'ESS. En outre, toutes les associations sportives de la ville ont le droit d'accéder gracieusement aux équipements, en fonction des créneaux disponibles. Enfin, la ville met d'autres locaux à disposition de l'ESS, comme le club-house du tennis ou les locaux des écoles où l'ESS propose des activités sportives.

Monsieur le Maire rappelle que, outre la mise à disposition des équipements sportifs et le partenariat avec l'ESS et d'autres associations, la majorité municipale porte une forte politique municipale sportive. Depuis le début du mandat, cela se traduit par 3 priorités. La première est de favoriser l'accès aux jeunes filles et aux femmes dans les sections sportives. La deuxième est l'ouverture de la pratique sportive aux personnes en situation de handicap. **Monsieur le Maire** salue l'excellent travail mené avec la FSGT départementale 93 sur la pratique partagée : cette activité sportive associe des personnes valides et des personnes en situation de handicap. La troisième priorité est l'accès à la pratique sportive en direction des seniors : il est important qu'ils puissent continuer une activité sportive ou commencer une pratique sportive alors qu'ils ne pouvaient pas le faire quand ils travaillaient.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix** pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association Espérance Sportive de Stains, au titre de l'année 2019, à 177 000 €.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2019.

Affaire 3.6 - Attribution d'une subvention à l'association Studio théâtre de Stains - Exercice 2019

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire salue le travail de l'équipe du Studio-Théâtre et en particulier de Marjorie NAKACHE qui a organisé à trois reprises un grand débat sur la question de la culture, avec une grande qualité dans les échanges et dans les propositions. Ces rencontres n'ont pas de lien

avec le Grand Débat national organisé par Emmanuel MACRON et sont une initiative propre au Studio-Théâtre.

Farida AOUDIA-AMMI rappelle qu'en 2018, le Studio-Théâtre a accueilli 7 compagnies professionnelles en résidence, a donné 88 représentations et a accueilli 8 782 spectateurs. Il a mené des actions culturelles auprès de tous les publics, âges et catégories sociales confondus, en particulier les publics scolaires, collégiens, lycéens et associatifs. 5 ateliers théâtre ont été menés au lycée en 2017-2018. Le lycée Maurice-Utrillo propose une option théâtre au baccalauréat avec en 2018 80 bacheliers qui ont suivi l'option théâtre. Enfin, le Studio-Théâtre organise le festival du jeune théâtre qui rassemble chaque année plus de 2 000 spectateurs. Ces chiffres ne traduisent pas l'entièreté de l'activité du Studio-Théâtre, mais illustrent l'importance et l'impact de son action culturelle auprès des Stanoises et Stanois. Le Studio-Théâtre compte 7 salariés, dont 4 Stanois : cette association crée de l'emploi pour la population.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association Studio Théâtre de Stains, au titre de l'année 2019, à 300 000 €.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2019.

Affaire 3.7 - Attribution d'une subvention à l'association Comité d'Actions Sociales et Culturelles - Exercice 2019

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que la subvention versée au CASC s'élève à 226 359,47 €. Le CASC correspond au comité d'entreprise de la collectivité : il offre aux agents des prestations culturelles, des droits aux vacances, etc. Cette association est soutenue par la municipalité en direction du bien-être des agents.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association Comité d'Actions Sociales et Culturelles, au titre de l'année 2019, à 226 359,47 €.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2019.

Affaire 3.8 - Attribution de la subvention de Fonctionnement au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Stains/Pierrefitte - Exercice 2019

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que le SIVOM de Pierrefitte-sur-Seine - Stains bénéficie des financements des 2 collectivités. Pour 2019, celui de Stains s'élève à 3 089 260 € et celui de Pierrefitte à 1 779 487 €. La répartition de la participation des deux villes se fait, suivant l'activité concernée, en fonction de la population, du nombre de repas et du nombre de personnels permanents.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention de fonctionnement versée au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Stains/Pierrefitte, au titre de l'année 2019, à 3 089 260 €.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2019, à l'article 65548.

Affaire 3.9 - Attribution d'une subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Exercice 2019

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que le CCAS permet à la population de bénéficier des prestations sociales, comme les aides à domicile pour les personnes âgées. La subvention à approuver pour 2019 s'élève à 715 975 € : elle est inscrite au budget primitif 2019 de Stains précédemment adopté par le Conseil municipal.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Stains, au titre de l'année 2019, à 715 975 €.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2019, à l'article 657 362.

Affaire 3.10 - Approbation de l'actualisation tarifaire de la concession pour l'exploitation des marchés alimentaires de la ville de Stains

Affaire retirée de l'ordre du jour par Monsieur le Maire.

Affaire 3.11 - Convention d'occupation privative du domaine privé entre la commune de Stains et la société SAS CARS PAULON PRESTIGE

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que la société SAS CARS PAULON PRESTIGE remplace la société de transport LIBESSART, présente à Stains depuis de nombreuses années, et dont le gérant prend sa retraite. L'activité continue cependant sur le terrain mis à disposition. La société CARS PAULON PRESTIGE mène la même activité et a repris certains des salariés de LIBESSART. Par ailleurs, un ancien salarié de LIBESSART, justifiant de 27 ans d'expérience, a postulé au sein de la collectivité et a été recruté comme chauffeur. Monsieur le Maire indique que pour maintenir la convention, il a exigé du nouveau propriétaire qu'aucun salarié ne se retrouve au chômage.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'occupation privative du domaine privé, ci-annexée, avec la SAS Cars PAULON PRESTIGE, sise 1 square du Picolo - 95110 Sannois, représentée par Monsieur Jean-Marc PAULON en sa qualité de gérant.

ARTICLE DEUX : **FIXE** à 7 851,69€ annuels le montant de la redevance d'occupation que devra verser la SAS Cars PAULON PRESTIGE à la commune de Stains.

ARTICLE TROIS : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

ARTICLE QUATRE : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 3.12 - Marché public relatif à l'achat de produits et de matériels d'entretien, de nettoyage et de désinfection, de vaisselles, de consommables en restauration et de matériels de cuisine collective

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que ce rapport est présenté avec un complément. Le 18 mars, la commission d'appel d'offres (CAO) a statué sur le marché concernant le nettoyage des offices et de la cuisine collective. Le marché était décomposé en 5 lots. 8 offres dématérialisées ont été remises. Il a été autorisé que les lots 1, 2, 3, 4 et 5 soient présentés.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public relatif à l'achat de produits d'entretien, d'hygiène, de vaisselle et de matériels de cuisine collective, de stockage et de livraison attribué pour :

- le lot n°1 du présent marché à la société GROUPE PIERRE LE GOFF PARIS - ALLODICS, sise ZA Les Doucettes, 29 avenue des Morillons - BP 400080 - 95 144 Garges-lès-Gonesse, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse,
- le lot n°2 du présent marché à la société GROUPE PIERRE LE GOFF PARIS - ALLODICS, sise ZA Les Doucettes, 29 avenue des Morillons - BP 400080 - 95 144 Garges-lès-Gonesse, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse,
- le lot n°3 du présent marché à la société GROUPE PIERRE LE GOFF PARIS - ALLODICS, sise ZA Les Doucettes, 29 avenue des Morillons - BP 400080 - 95 144 Garges-lès-Gonesse, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse,
- le lot n°4 du présent marché à la société SOGEMAT SERVICE, sise 1 place du Port - BP 142 - 91 153 Etampes cedex, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse,
- le lot n°5 du présent marché à la société HENRI JULIEN SA, sise avenue du Président Kennedy - BP 50028 - 62 401 Bethune Cedex, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 3.13 - Convention territoriale globale de service aux familles 2018-2022 entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Mathieu DEFREL rappelle que la convention territoriale globale (CTG) est un document référence qui recense un certain nombre de projets portés par la ville de Stains et financés par la Caisse d'Allocations familiales (CAF). Les remerciements sont de rigueur, car un important travail a été réalisé par les services de la ville avec ceux de la CAF. Stains a eu

plaisir à échanger avec Monsieur BELMOUNES, Directeur de la CAF de la Seine-Saint-Denis, et Philippe SCARFOGLIERO, Président du Conseil d'administration : ils ont tous deux salué le travail qualitatif des services de Stains (centres sociaux et services Enfance et Jeunesse). Le seul objectif de ce travail est de proposer aux habitants des dispositifs concernant les accueils sans hébergement en centre de loisirs, la parentalité, la lecture, etc. La CTG sera prochainement signée entre la CAF et la ville. Elle offre une vision de ce qu'elles veulent porter politiquement en termes de petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie des quartiers, du sport, etc., autant de domaines essentiels pour les Stanois. La ville aura plaisir à travailler avec la CAF pour continuer à imaginer d'autres projets pour les habitants.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention territoriale globale de services aux familles entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 3.14 - Mise en place des Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) et Fonds de Participations des Habitants (FPH) 2019

Rapporteur : Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR rappelle que le FIA soutient les projets des associations qui développent du lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il allège les procédures administratives en délivrant un financement rapide pour des projets aux montants peu importants. Les associations peuvent solliciter le dispositif une fois par an. En 2018, l'enveloppe du FIA a été intégralement consommée, soit 15 000 euros dont 12 000 euros financés par l'État et 3 000 euros par la ville. Le FIA a financé 7 projets. Le FPH s'adresse aux habitants non constitués en association. Il vise à impliquer les habitants dans la vie de leur quartier. L'enveloppe 2018 a également été intégralement consommée, soit 5 000 euros. 10 projets ont été portés par les habitants : ils ont permis de développer de l'animation dans les quartiers et de favoriser les capacités individuelles et collectives. Par rapport à 2017, le nombre de porteurs de projets a doublé sur le dispositif FPH. Entre le FIA et le FPH, 17 projets ont été soutenus et présentés à un jury composé de membres des services de l'État, de membres des services de la ville et de représentants du Conseil citoyen et du Conseil de la vie associative. Zaiha NEDJAR souligne que les services de l'État ont félicité les services référents à Stains, notamment le service Politique de la ville, pour l'accompagnement, l'organisation et le suivi des porteurs de projets. La veille, Zaiha NEDJAR indique avoir assisté avec Angèle DIONE à la restitution des projets dans le cadre du bilan 2018. Tous les porteurs étaient présents et ont pu présenter les bilans de leur projet.

De futurs porteurs de projet étaient présents dans l'assemblée à la fois pour assister à la restitution des bilans et s'informer sur les modalités d'accompagnement. Il faut se féliciter que ces deux dispositifs soient fortement utilisés : en 2018, les projets ont touché plus de 2 300 habitants dans les quartiers prioritaires. Pour 2019, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'accompagnement renouvelé de ces deux dispositifs.

Angèle DIONE ajoute que, la veille, il était facile de constater l'engouement des personnes présentes, dont les enfants. Le FIA et le FPH développent la citoyenneté et cela est encourageant. Les associations nouvelles ont souvent besoin d'aide pour se développer : le service de la Vie associative et celui de la Politique de la ville effectuent un vrai accompagnement. Ces dispositifs sont un véritable tremplin pour les associations. Par ailleurs, d'autres associations changent afin de pouvoir intégrer le dispositif et pour que leur projet profite aux Stanoises et Stanois. C'est un bel exemple de vivre-ensemble, la question du vivre-ensemble est de plus en plus tangible dans les quartiers. Il est important de montrer l'exemple aux jeunes et d'apporter un accompagnement fort à la jeunesse : au travers de ces dispositifs, les enfants peuvent bien grandir dans les quartiers et dans la ville.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : SOUTIENT financièrement et annuellement, au titre de l'année 2019, les Fonds d'Initiatives Associatives et Fonds de Participation des Habitants comme suit :

- Fonds d'Initiatives Associatives à hauteur de 3.000 €,
- Fonds de Participation des Habitants à hauteur de 1.000€.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces fonds.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire à verser lesdits fonds après validation des projets auprès des comités de gestion et d'attribution.

Affaire 4.1 - Avenant à la convention Charte qualité Plan mercredi entre l'État, la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Mathieu DEFREL présente conjointement les rapports 4.1, 4.2, 4.3, 4.4 et 4.7. Dans le cadre de la CTG signée avec la CAF, des conventions concernent plusieurs domaines. Elles relèvent de la politique volontariste menée entre la ville et la CAF pour proposer un service public de qualité aux enfants. Dans l'avenant du rapport 4.1, la CAF a précisé ses engagements. Le rapport 4.2 concerne la mise à disposition d'équipements et la place des parents dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). Le rapport 4.3 concerne le financement de tablettes afin de moderniser les outils et la procédure de pointage dans les ALSH. Le rapport 4.4 porte sur le Pass'sports-loisirs permettant l'accès des jeunes aux pratiques sportives, avec une subvention de la CAF. Le rapport 4.7 concerne l'accompagnement de la CAF dans l'accueil extrascolaire. Mathieu DEFREL précise que ces

conventions sont inscrites dans la section Fonctionnement en recettes du budget : leurs recettes apparaissent à la ligne 74 « Dotations, subventions et participations ». Les élus de l'opposition municipale ayant voté contre le budget, il faut espérer qu'ils seront cohérents sur le vote des conventions.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** l'avenant à la convention Charte qualité Plan mercredi entre l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire 4.2 - Convention d'objectifs et de financement n°18-181J « Publics et territoires » Axe 4 - Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services - Place des familles dans les accueils de loisirs, entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Point présenté lors du rapport 4.1 par Mathieu DEFREL.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°18-181J, « Publics et territoires » Axe 4 - Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services - Place des familles dans les accueils de loisirs, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 4.3 - : Convention d'objectifs et de financement n°18-307J « Publics et territoires » Axe 4 - Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services - Modernisation des outils et procédure de pointage des alsh, entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Point présenté lors du rapport 4.1 par Mathieu DEFREL.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°18-307J, « Publics et territoires » Axe 4 - Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services - Modernisation des outils et procédure de pointage des alsh, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 4.4 - Convention tiers-payant « Pass'sports-loisirs » entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Point présenté lors du rapport 4.1 par Mathieu DEFREL.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention tiers-payant « Pass'sports-loisirs » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 4.5 - Convention d'objectifs et de financement n°2017-091 Prestation de Service Etablissement d'Accueil de Jeunes enfants pour le Multi-accueil Louise Michel entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains
Rapporteur : Nabila AKKOUCHE

Nabila AKKOUCHE précise que les conventions présentées dans les rapports 4.5 et 4.6 définissent les modalités d'intervention et du versement de la prestation de service unique (PSU). La PSU correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire d'un établissement d'accueil du jeune enfant. Elle repose sur une tarification horaire et non plus au forfait : elle s'adapte aux besoins réels des familles et offre une tarification plus juste. Le règlement de la PSU est effectué annuellement et sur justificatif. La convention est présentée en annexe.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°2017-091 « Prestation de Service Etablissement d'Accueil de Jeunes enfants » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 4.6 - Convention d'objectifs et de financement n°18-142 au titre des fonds locaux de la CAF de la Seine-Saint-Denis « Accompagnement des gestionnaires municipaux pour optimiser les taux d'occupation des structures », pour les multiaccueils Louise Michel et de la Maison du Temps Libre, entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Nabila AKKOUCHE

Point présenté lors du rapport 4.6 par Nabila AKKOUCHE.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina

Ville de Stains

KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°18-142 au titre des fonds locaux de la CAF de la Seine-Saint-Denis « Accompagnement des gestionnaires municipaux pour optimiser les taux d'occupation des structures », pour les multi-accueils Louise Michel et de la Maison du Temps Libre, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 4.7 - Convention d'objectifs et de financement n°18-003J Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) « Extrascolaire » entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mathieu DEFREL

Point présenté lors du rapport 4.1 par Mathieu DEFREL.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°18-003J Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) « Extrascolaire », entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 5.1 - Projet naturopathie pour tous : approbation de la convention de mise à disposition d'un cabinet médical pour l'expérimentation d'une consultation de naturopathie au Centre Municipal de Santé Colette COULON

Rapporteur : Najia AMZAL

Najia AMZAL indique qu'il est proposé de mettre en place une expérimentation de consultation de naturopathie au centre de santé, pour une durée de 6 mois. Ces consultations, à hauteur de 4 heures par semaine, seront effectuées de manière bénévole par Nahnâa BOUTICHE, infirmière libérale à Stains depuis plus de 10 ans, qui a récemment achevé sa formation de naturopathe. La commune de Stains met à la disposition de Mme BOUTICHE, à titre gracieux, 4 heures par semaine et pour une durée de 6 mois, un cabinet de consultation au sein du CMS Colette-COULON, ainsi que le matériel nécessaire et le personnel d'accueil qui se chargera de recevoir et d'orienter les patients au sein de la structure. Mme BOUTICHE exercera sa discipline à titre bénévole et ne percevra aucun honoraire des patients qu'elle recevra en consultation. Elle s'engage à ne pas se servir des consultations pour orienter les patients qu'elle recevra vers son cabinet d'exercice libéral.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE le projet « Naturopathie pour tous » avec l'expérimentation d'une consultation de naturopathie au Centre Municipal de Santé Colette COULON.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la convention entre Madame Nahnâa BOUTICHE, Infirmière Naturopathe, et la commune de Stains relative à la mise à disposition d'un cabinet médical pour l'expérimentation d'une consultation de naturopathie au Centre Municipal de Santé Colette COULON, ci-annexée.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 5.2 - Convention pour la mise à disposition de sages-femmes pour l'organisation d'une consultation avancée au Centre Municipal de Santé Colette COULON entre la Clinique de l'Estrée et la commune de Stains

Rapporteur : Najia AMZAL

Najia AMZAL annonce que le taux de mortalité périnatale et infantile en Seine-Saint-Denis est de 30 à 50 % plus élevé que la moyenne nationale. Dans le cadre du projet RéMI (Réduire la mortalité infantile et périnatale) mis en œuvre par l'Agence régionale de santé (ARS), il est proposé d'ouvrir une consultation avancée de sages-femmes mises à disposition par la clinique de l'Estrée : elles prendront en charge le suivi médical des futures mères dans le cadre de consultations prénatales. Ces consultations seront assurées le vendredi après-midi, de 14 heures à 18 heures, par 4 sages-femmes différentes par roulement. Ces dernières demeurent salariées de la clinique de l'Estrée. La ville fournit les locaux, le matériel médical et autres consommables, et se charge de la gestion administrative et financière. Elle percevra

les recettes découlant des consultations et remboursera les salaires des intervenantes sur le fondement d'une facture établie par la clinique de l'Estrée.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de mise à disposition de sages-femmes au Centre municipal de santé Colette COULON pour l'organisation d'une consultation avancée entre la Clinique de l'Estrée et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 5.3 a) Prise de participation de la ville au capital social de la SCIC Novaedia

Rapporteur : Francis MORIN

Francis MORIN rappelle qu'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) permet d'associer des salariés, des citoyens, des usagers, et des collectivités. Pour intégrer la gouvernance de la SCIC, tout associé doit souscrire une part sociale : selon le principe des coopératives, quel que soit le montant de leur souscription, tous les sociétaires disposent d'un droit de vote équivalent. La société NOVAEDIA est installée à Stains. Son activité est la livraison en entreprise de paniers-repas ou de cocktails. Toute SCIC est tenue de réinvestir ses bénéfices : NOVAEDIA a choisi de s'impliquer au niveau de l'agriculture urbaine. Elle occupe un terrain d'un hectare concédé par la ville par convention : elle y cultive des fruits et des légumes et dispose de serres. Il est probable que le territoire cultivé s'étende sur 3 hectares supplémentaires dans la zone des Tartres. C'est la deuxième fois que la ville souscrit des parts sociales dans une SCIC : elle a déjà rejoint Plaine Énergie Citoyenne qui installe des panneaux solaires sur les équipements de la ville. Il est proposé que la ville souscrive 100 parts sociales à 50 € l'une, soit un total de 5 000 euros. Ce capital est récupérable après plusieurs années et selon les conditions prévues dans les statuts de NOVAEDIA. Francis MORIN précise que les SCIC permettent un enracinement de l'activité dans un territoire : celle-ci ne peut pas être délocalisée. En outre, les SCIC sont des entreprises à but non lucratif. NOVAEDIA est née de l'ESAT (*établissement et service d'aide par le travail*) de la Résidence sociale qui emploie des travailleurs handicapés. Elle a élargi ses effectifs en accueillant des personnes en insertion.

Monsieur le Maire souligne la particularité de Stains qui noue des partenariats avec plusieurs entreprises tournées vers l'économie sociale et solidaire. Stains est un territoire fortement engagé dans cette dynamique. Outre NOVAEDIA et la Ferme des Possibles, il faut citer les partenaires qui œuvrent en direction des jeunes travailleurs handicapés, comme ceux de la Résidence sociale ou ceux accompagnés par l'association Leila qui a fusionné avec la Résidence sociale. Le soutien apporté par la ville aux personnes porteuses de handicap passe

aussi par la mise à disposition d'équipements publics portés par des associations. **Monsieur le Maire** annonce que 2 élus sont candidat pour représenter la ville au sein de la SCIC : Francis MORIN en tant que titulaire et Abdelkarim ZEGGAR en tant que suppléant. Il s'enquiert d'autres candidatures et n'en relève aucune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Teragi CHEVET) et **7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : DECIDE la prise de participation de la commune de Stains au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Novaedia.

ARTICLE DEUX : DECIDE la souscription de 100 parts sociales à 50€ l'une, soit un montant de 5.000€ (cinq mille euros).

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tout document y afférent.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 5.3 b) - Prise de participation de la ville au capital social de la SCIC Novaedia

Rapporteur: Francis MORIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Teragi CHEVET) et **7 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE pour représenter la commune de Stains dans les instances de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Novaedia :

- Monsieur Francis MORIN en qualité de représentant titulaire,
- Monsieur Abdelkarim ZEGGAR en qualité de représentant suppléant.

Affaire 5.4 - Convention de don d'un ordinateur entre l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de Plaine Commune, ENEDIS et la commune de Stains

Rapporteur : Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR indique qu'ENEDIS et ALEC s'associent dans un projet visant à lutter contre la précarité énergétique et la fracture numérique. Depuis quelques années, Stains mène une action globale de prévention et de lutte contre la précarité énergétique et la fracture numérique, phénomènes auxquels les Stanois sont particulièrement exposés. ENEDIS et ALEC proposent un don de matériels informatiques reconditionnés par une association d'insertion partenaire d'ENEDIS. Ces matériels sont dotés de logiciels (Windows et Microsoft Office) et du jeu « Serious Game » qui permet, de manière ludique et pédagogique, de favoriser des comportements quotidiens plus responsables et plus efficaces en matière de consommation d'énergie. ALEC assurera une formation gratuite auprès du personnel des structures recevant les ordinateurs. La convention est soumise à la signature des 3 partenaires. La ville s'engage à présenter les outils de prévention (jeu pédagogique et flyers d'information et de communication) et à les diffuser auprès des publics. Zaiha NEDJAR précise qu'il est prévu le don de 16 ordinateurs aux structures locales de Plaine Commune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de don d'un ordinateur entre l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Plaine Commune, Enedis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire 5.5 - Convention de gestion du contingent relative à l'opération de construction par Seine-Saint-Denis Habitat de 12 logements sociaux pour PMR au 1-9 square Molière à Stains

Rapporteur : Fabienne TESSIER-KERGOSIEN

Monsieur le Maire souligne que la demande en logements PMR est forte.

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN indique que, dans le cadre de ses compétences, l'Établissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune est amené à apporter sa garantie aux emprunts souscrits par les opérateurs réalisant des logements sociaux. Stains souhaite encore construire des logements sociaux, n'en déplaie à Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN répond qu'il ne faut pas construire uniquement du logement social.

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN réplique que la ville ne construit pas que cela, mais que le besoin en logement social est fort. Dans le cadre de la convention, en contrepartie de la garantie qu'elle apporte aux emprunts, Plaine Commune bénéficie d'un droit de réservation sur ces logements. L'opérateur Seine-Saint-Denis Habitat procédera à une opération de construction de 12 logements pour laquelle Plaine Commune a garanti les emprunts. Un droit

de réservation sur 2 logements lui est donc accordé. Ne possédant pas de service logement intercommunal structuré, Plaine Commune entend faire gérer son droit de réservation par la commune de Stains. Conclue pour une durée de 3 ans, cette convention renouvelable tacitement prendra effet à la livraison des logements.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de gestion du contingent relative à l'opération de construction par Seine-Saint-Denis Habitat de 12 logements sociaux pour PMR au 1-9 square Molière à Stains entre l'Etablissement public territorial Plaine Commune et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire 5.6 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de terrains par Seine-Saint-Denis Habitat et la Ville de Stains au profit de l'association BELLASTOCK pour la réalisation d'expérimentation sur le réemploi de matériaux - projet de rénovation urbaine du Clos-Saint-Lazare à Stains

Rapporteur : Fabienne TESSIER-KERGOSIEN

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN indique que, dans le cadre de la convention de rénovation urbaine du Clos-Saint-Lazare signée le 29 mai 2006, le quartier est en pleine mutation. Le projet génère des terrains temporairement en friche. BELLASTOCK est une association d'architecture menant un projet expérimental sur le réemploi de matériaux de démolition issus des chantiers du projet de rénovation urbaine, en coopération avec l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, la commune de Stains et Seine-Saint-Denis Habitat. La convention initiale a été consentie et acceptée pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} juin 2017 jusqu'au 31 décembre 2018. Compte tenu de la volonté de la commune de Stains et de Seine-Saint-Denis Habitat de permettre à l'association BELLASTOCK de poursuivre son expérimentation pour le réemploi de matériaux de démolition issus des chantiers du projet de rénovation urbaine, il est proposé d'établir un avenant n°1 à cette convention afin de prolonger sa durée, telle qu'était prévue cette possibilité à son article 9. Il est ainsi proposé de prolonger la convention à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) **et 8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de terrains par la commune de Stains et Seine-Saint-Denis Habitat au profit de l'association BELLASTOCK pour la réalisation d'expérimentation sur le réemploi de matériaux - projet de rénovation urbaine du Clos-Saint-Lazare à Stains, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire 5.7 - Appel à projets régional « Pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne » - Avenant n°1 à la convention opérationnelle et avenant n°1 à la convention de subvention

Rapporteur : Fabienne TESSIER-KERGOSIEN

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN rappelle que Plaine Commune et Stains ont signé, en décembre 2017, une convention avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, décrivant les modalités opérationnelles et financières du projet de requalification de 2 îlots d'habitat dégradé situés sur la commune de Stains, l'îlot « Centre-ancien » et l'îlot Stalingrad. Les projets décrits dans cette convention découlaient d'une phase d'études préalables qui avait permis d'arrêter un scénario d'aménagement pour les périmètres considérés et d'établir une faisabilité technique et financière afin de pouvoir ensuite programmer leur mise en œuvre, dans le cadre d'une opération d'aménagement. Or, le travail d'audit réalisé à cette occasion par l'opérateur désigné par Plaine Commune pour conduire les opérations issues de l'appel à projets en objet questionne l'opportunité de maintenir le projet relatif au périmètre Stalingrad (du Globe jusqu'au Moulin-Neuf). En effet, le périmètre opérationnel de l'îlot Stalingrad, initialement envisagé pour réaliser le programme, a été considérablement réduit du fait de la réhabilitation d'un immeuble en monopropriété situé au cœur de l'îlot à traiter, modifiant sensiblement le nombre de logements susceptibles d'être améliorés et construits dans le cadre d'un projet de requalification de l'ensemble des opérations projetées. Au vu de ce qui précède, et compte tenu du faible impact en matière de lutte contre l'habitat indigne, d'une intervention sur un secteur Stalingrad réduit à 4 parcelles, Plaine Commune a souhaité concentrer les moyens qu'il a réservés pour la commune de Stains, au traitement du seul îlot « Centre ancien ». Pour cela, Plaine Commune, et la commune de Stains ont demandé dans un courrier commun que la subvention réservée à l'îlot Stalingrad soit affectée au financement du projet du « Centre ancien » afin de garantir sa faisabilité économique. Par courrier du 27 novembre 2018, le Préfet d'Île-de-France a répondu positivement à cette demande, sous réserve de la modification, par voie d'avenant, de la convention opérationnelle et de la convention de subvention. Les présents avenants ont donc pour objet de redéfinir le périmètre et les modalités de financement des interventions à mener sur le périmètre « Centre ancien » de la commune de Stains dans le cadre de cet appel à projets, après l'abandon du site Stalingrad et la concentration des financements. Fabienne TESSIER-KERGOSIEN rappelle que le travail relatif à l'habitat indigne concerne le service d'hygiène et les arrêtés permettant la dénonciation en cas de présence plomb, d'amiante et autres. Tous les arrêtés permettent d'obtenir des subventions de l'État. Il faut donc féliciter les services pour l'efficacité de leur travail.

Julien MUGERIN demande confirmation que les arrêtés prononcés sont des arrêtés de péril, d'hygiène, de sécurité.

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN répond qu'il s'agit de dénoncer tout ce qui est indigne au sens le plus large du terme.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention opérationnelle dans le cadre de l'appel à projets régional pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne entre l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la commune de Stains, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de subvention dans le cadre de l'appel à projets régional pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne entre l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la commune de Stains, ci-annexé.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

Affaire 5.8 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2018

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire annonce une acquisition dans le quartier du Maroc-Lochères. Le propriétaire était Grand Paris Aménagement. Cela concerne 5 parcelles dans le cadre d'une rétrocession de parcelles constitutives de l'espace public à l'euro symbolique. La deuxième acquisition par la ville est localisée au sud la ZAC des Tartres : la zone sera complètement réaménagée avec du logement diversifié, dont une forte proportion de logements en accession à la propriété, avec un espace vert d'environ 15 hectares accueillant de l'agriculture urbaine et des activités maraîchères, et avec la réalisation d'un groupe scolaire de 19 classes. Cela nécessitera de retravailler la carte scolaire. Le propriétaire des 3 parcelles (1 908 m², 1 159 m² et 2 140 m²) était Plaine Commune Développement. Un accord de principe d'acquisition a été passé sur l'ensemble de cette assiette foncière qui servira à construire l'école pour un montant de 272 947 €. Les travaux de construction du groupe scolaire commenceront dans les prochains mois, pour une livraison en septembre 2020. Parmi les 19 classes, il est prévu 12 classes élémentaires et 7 maternelles. Enfin, une cession a été réalisée en 2018, pour une parcelle de 8 m² sise 8 allée du Val du moulin. L'acquéreur est le promoteur TERRALIA dans le cadre du projet d'accession à la propriété, en face de la gare de la Cerisaie. L'emprise du domaine public communal est déclassée. La cession représente 1 200 euros.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat),

Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN)

ARTICLE UNIQUE : ACTE le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées sur la commune en 2018 ci-annexé.

Affaire 6.1 - Convention d'objectifs et de financement n° 17-223A « Centre social Animation collective familles », pour le Centre social Maroc et Avenir, entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR indique que les conventions détaillées dans les rapports 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 sont en cours ou arrivées à terme. Il s'agit de finaliser les dossiers de l'administration du point de vue réglementaire et d'informer les élus du Conseil municipal de l'action et des montants de subvention accordés par la CAF. La CAF verse un acompte pour chaque subvention demandée : le solde est accordé dès réception des bilans. Tous les bilans ont été envoyés et la CAF devrait prochainement notifier le versement du solde des subventions pour les 4 conventions.

Le rapport 6.1 concerne une convention d'objectif et de financement pour l'animation collective familles, pour le centre social Maroc et Avenir, du 1^{er} décembre 2017 au 31 mai 2021. La subvention demandée s'élève à 17 900 € au titre de l'année 2018. Les objectifs sont détaillés dans le rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°17-223A « Centre Social Animation collective familles», pour le Centre social Maroc et Avenir, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 6.2 - Convention de financement n° 18-079P « Réseaux d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap) », pour la Maison des Parents, entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR indique que cette convention court de janvier à décembre 2018. La subvention demandée s'élève à 7 00 euros au titre de l'année 2018. Les objectifs sont détaillés dans le rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de financement n°18-079P « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap) », pour la Maison des parents, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 6.3 - Convention de financement n° 18-199A « Sorties familiales et/ou Projets jeunes » pour la Maison des Parents entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR indique que la convention court de janvier à décembre 2018. La subvention demandée s'élève à 1 500 euros au titre de l'année 2018. Les objectifs sont détaillés dans le rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de financement n°18-199A « Sorties familiales et/ou Projets jeunes », pour la Maison des parents, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 6.4 - Convention de financement n° 18-200A « Sorties familiales et/ou Projets jeunes » pour la Maison pour Tous Yamina Setti, entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR indique que la convention court de janvier à décembre 2018. La subvention demandée s'élève à 6 977 euros au titre de l'année 2018. Les objectifs sont détaillés dans le rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention de financement n°18-200A « Sorties familiales et/ou Projets jeunes », pour la Maison pour Tous Yamina Setti, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire 7.1 - Vœu de la majorité municipale contre le développement de nuisances aériennes relatives au projet de Terminal 4 de l'Aéroport Charles-de-Gaulle

Rapporteur : Francis MORIN

Francis MORIN indique que le terminal 4 représente 40 millions de passagers supplémentaires : il est construit en prévision du doublement du trafic aérien. L'aéroport de Roissy est en concurrence notamment avec ceux de Francfort et Londres. Il n'est pas anodin de faire un parallèle avec la privatisation d'ADP en cours. L'aéroport de Roissy est un hub, à savoir une plateforme aérienne permettant l'échange de passagers entre appareils sans passage par le territoire : plus de 50 % des passagers atterrissant à Roissy reprennent un autre avion. Les habitants du nord de la ville sont déjà impactés par une forte fréquence de vols de Roissy et du Bourget. Orly a concentré les vols internes et propose des navettes pour Toulouse toutes les 30 minutes pendant certains créneaux. En termes de développement durable, il est insupportable d'envisager le doublement des vols au-dessus de la région parisienne, d'autant plus quand des aéroports comme celui de Lyon - Saint-Exupéry sont loin d'être saturés. Le vœu intégrera les conclusions de l'enquête publique qui est en cours. Francis MORIN invite les Stanois à participer à cette enquête publique et à protester pour évoquer les difficultés vécues au quotidien. Stains est membre d'une association de défense contre les nuisances aériennes, l'ADVOCNAR, qui a déposé des recours contre les plans de prévention du bruit des aéroports d'Orly, Roissy et du Bourget. En outre, elle organise régulièrement des actions.

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN précise que la privatisation du groupe ADP a été actée. Or, le vœu aurait dû être présenté la semaine précédente. Il faudrait le mettre à jour pour qu'il corresponde à la décision relative à la privatisation d'Aéroports de Paris. Il faut corriger la

phrase « *la privatisation du groupe ADP, détenu aujourd'hui à 50,5 % par l'État* » qui n'est plus correcte.

Francis MORIN souligne que le vœu indique que le groupe ADP est directement menacé par la privatisation. Par ailleurs, le hub de Roissy a été conçu pour favoriser Air France qui est associée à KLM, compagnie rattachée à l'aéroport d'Amsterdam. Air France est devenue une société privée internationale. En privatisant ADP, le gouvernement livre un secteur stratégique à des logiques de profit strict. Il ne s'agit plus de faciliter le transport de passagers d'un continent à un autre, mais de favoriser la querelle entre des grands aéroports et des sociétés aériennes.

Monsieur le Maire confirme qu'il est nécessaire d'actualiser le vœu.

Mathieu DEFREL indique que ce projet générera des pollutions sonores et atmosphériques importantes, ce qui nuira d'autant à la qualité du cadre de vie. En outre, la création du terminal 4 est à mettre en relation avec l'accroissement d'activité du Bourget : la hausse du trafic de cet aéroport entraîne le passage d'avions de plus en plus gros, qui survolent la ville de plus en plus bas et de plus en plus tard la nuit. Ce n'est pas la première fois que la majorité municipale prend une position très ferme sur le trafic aérien au niveau de la ville. Il est important de réaffirmer cette position. Il en va de la quotidienneté des habitants, mais aussi de la santé publique. A ceci, par ailleurs vient s'ajouter la zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine qui vise à faire sortir de l'espace parisien et de la petite couronne tous les véhicules polluants et à les reléguer aux portes de cette zone : or, Stains se trouve précisément aux portes de la ZFE. La multiplication des problématiques environnementales des prochaines années ne laisse pas d'inquiéter : il est indispensable de se mobiliser pour changer les mentalités et essayer de changer les politiques sur ces sujets.

Sylvie JEANNOT souligne qu'avec la concurrence des grandes capitales européennes et du besoin de voyager plus, il est important que la région Île-de-France soit dotée d'un véritable hub puissant, créateur d'économie, d'emplois et véhiculant une image de modernité. S'agissant des nuisances sonores liées aux activités aéroportuaires, la détermination de la municipalité est étonnante au regard de ce qui constitue les véritables gênes pour les Stanois au quotidien. Sur le terrain, les nombreux habitants que rencontre l'opposition municipale ne parlent pas des avions. Il est possible de s'habituer, même aux vols à basse altitude. Sylvie JEANNOT indique être bien placée pour en parler, résidant dans le quartier du Globe qui est un couloir aérien. Avec l'arrivée de l'été, les Stanois craignent surtout les minimotos, les quads, les pétards, les squats de hall toute la nuit, le voisinage irrespectueux et toutes les incivilités qui rendent la vie au quotidien difficile. C'est contre cela que l'on doit aussi lutter avec énergie. L'opposition municipale regrette que la majorité municipale porte un vœu contre les puissants, mais n'agisse pas contre certains individus qui nuisent et font de la vie des voisins et concitoyens un enfer. Pour cette raison, l'opposition municipale ne votera pas ce vœu.

Francis MORIN assure qu'il trouve toutes les nuisances quotidiennes insupportables et qu'il est nécessaire de lutter également contre elles. Le présent vœu répond à une enquête publique : en tant que collectivité, Stains doit indiquer si elle approuve ou non le développement du terminal 4 qui n'a pas pour objectif principal d'augmenter les services à la population de la région Île-de-France. Contrairement à ce que laisse penser l'opposition municipale, il n'est pas automatique qu'une grande capitale soit dotée d'une plateforme d'une telle envergure. En revanche, la société privée Air France-KLM a besoin de ce développement pour réussir ses logiques financières. Si elle travaillait dans le sens d'une logique au service de la population, Air France collaborerait avec Lyon-Saint-Exupéry et cesserait les navettes intérieures comme à Toulouse. Avec ce vœu, la majorité municipale fait un choix de société au profit du développement durable. Quant à savoir s'il est possible de s'habituer à ces nuisances, Francis MORIN indique vivre au nord de la ville et subir de plus en plus l'activité de Roissy : en

été, il y a un vol toutes les 3 minutes. Avec le terminal 4, la situation doublerait et s'approcherait de celle de Gonesse qui est insupportable. Quoi qu'il en soit, le présent vœu ne s'oppose pas aux préoccupations contre les nuisances sonores causées par des individus au comportement inadmissible. En ce sens, il faudrait que l'opposition municipale se joigne à la majorité qui dénonce le fait que le Préfet ait demandé à la police nationale et aux polices municipales de ne pas interpeler les motos ou les quads pour éviter des bavures. Cette démission laisse supposer que la Seine-Saint-Denis se résigne. Ce sujet rejoint les propos du Maire en début de séance sur l'insuffisance de moyens dans la police nationale. Enfin, outre les nuisances sonores, les quads peuvent être dangereux. Il ne s'agit donc pas d'opposer ce vœu à autre chose, mais bien définir le développement voulu pour la région Île-de-France. Avec l'extension de l'autoroute A16 vers la Francilienne, avec l'A86 et l'A104 qui débouchent à Roissy et avec le projet Europacity qui est soi-disant une opération de loisirs, les pouvoirs publics dessinent d'inquiétantes limites pour l'agglomération. À terme, l'agglomération pourrait compter 18 millions d'habitants. Ce modèle de développement quantitatif, déjà suivi dans les années 1960, n'est pas essentiel. Il faut au contraire promouvoir un modèle de développement qualitatif qui relie les régions entre elles au lieu de les désertifier au profit d'une seule région. Il serait peut-être nécessaire de mener un débat sur le Grand Paris qu'il est souhaitable de construire.

Julien MUGERIN se déclare favorable à ce débat.

Francis MORIN rappelle que Valérie PÉCRESSÉ est favorable au grossissement de la mégapole. Cependant, c'est une grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf et qui finira par éclater. Une région de 18 millions d'habitants ne peut pas être favorable aux personnes qui y vivraient, pas plus qu'aux autres régions de France. Les petites villes de province déplorent d'être les sacrifiés du développement. Francis MORIN indique avoir des réserves quant au mouvement des Gilets jaunes, mais il souligne que l'occupation première des ronds-points manifestait la colère des laissés-pour-compte dans les régions qui voient le développement de la capitale et le sous-développement de leur propre région qui les obligent à prendre leur voiture.

Monsieur le Maire revient au sens du vœu, constatant une nouvelle volonté de faire de la diversion et d'opposer différents types de nuisances sur la ville. La majorité municipale s'est toujours opposée aux occupations de halls. La question posée par ce vœu porte sur l'acceptation ou le refus du développement de nuisances qui ont des conséquences, contrairement à ce que suppose Sylvie JEANNOT. Des études ont démontré que 15 % de la population stanoise habitant dans les couloirs aériens dort mal. En outre, de nombreux Stanois sont victimes de maladies respiratoires et cardiovasculaires. Il est impensable de laisser les Stanois subir des problèmes de santé publique. À Stains, à cause des nuisances sonores, les habitants perdent 3 ans d'espérance de vie. Les nuisances aériennes sont réelles. **Monsieur le Maire** indique habiter dans un couloir aérien et être fortement dérangé par le bruit. Et il est certain que les nuisances sonores dérangent encore plus les personnes malades ou âgées. Sylvie JEANNOT suppose que la majorité municipale se bat contre les gros qui veulent investir sur le dos des Stanois afin d'augmenter le nombre d'avions. Cela est vrai puisqu'il faut déjà déplorer 90 000 mouvements au-dessus de Stains. **Monsieur le Maire** indique avoir assisté à une réunion publique à Garges-lès-Gonesse afin de protester contre l'augmentation des mouvements aériens au Bourget. La majorité municipale refuse de sacrifier la santé de la population stanoise, notamment celle des personnes les plus vulnérables, car cela a des conséquences très graves. Des enquêtes ont été réalisées et sont citées dans le vœu. Les nuisances aériennes ont des conséquences sur la santé publique et sur l'environnement (augmentation de 30 % de l'oxyde d'azote). Contrairement à certaines villes qui ont fait un autre choix, Stains refuse le développement de nuisances aériennes. À noter que ce sont toujours les mêmes qui pâttissent des grands projets : Stains souffre déjà des nuisances aériennes, elle s'est battue contre les nuisances causées par les camions traversant la ville et contre d'autres nuisances. À ce rythme, Stains découvrira des nuisances sous-marines. Ce développement ne peut pas se faire au détriment de la santé des Stanois. Stains

l'a déjà fait savoir à ADP et aux différentes instances. Bien que n'étant pas assurée de gagner son combat, la majorité municipale ne cédera rien dans son action pour préserver la santé des Stanois et protéger l'environnement. La ville mène actuellement la requalification des jardins familiaux et des espaces verts : ce n'est pas pour accepter de subir les nuisances sonores et de recevoir des particules sur la tête et sur les cultures maraîchères. Ainsi, au lieu d'évoquer la problématique des nuisances quotidienne, l'opposition municipale doit se positionner clairement. Cependant, il faut souligner qu'elle n'est pas non plus présente lors des mobilisations contre les nuisances du quotidien.

Julien MUGERIN ne cache pas que l'opposition municipale est favorable au développement de l'aéroport de Roissy.

Monsieur le Maire souligne qu'il ne l'avait pas invité à prendre la parole, mais qu'il est habitué à ce non-respect des règles de la part de Julien MUGERIN.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le vœu présenté par la majorité municipale contre le développement de nuisances aériennes relatives au projet de Terminal 4 de l'Aéroport Charles de Gaulle, ci-après :

Le groupe Aéroport de Paris a annoncé son souhait de construire un nouveau terminal à l'horizon 2037 avec une première tranche livrée en 2028. Il a lancé une phase de concertation qui s'étendra du 12 février au 12 mai 2019. Ce « super terminal » pourrait permettre d'accueillir jusqu'à 40 millions de passagers supplémentaires et ce en prévision du doublement du trafic aérien d'ici 2035.

L'aéroport de Roissy -Charles de Gaulle est, déjà, sur une centaine d'aéroports européens le premier en nombre de mouvement (480 000) et le premier en nombre de mouvement la nuit entre 22 heures et 6 heures (58 000). Rappelons que Roissy constitue un HUB, c'est à dire une plate-forme de transit international où plus de 50 % des voyageurs ne font que passer d'un avion à un autre, au bénéfice essentiel d'une seule compagnie, Air France, devenue une entreprise privée franco hollandaise.

Il n'est en aucun cas obligatoire que l'aéroport de Paris (Roissy+ Orly + Le Bourget) continue son expansion puisque d'autres aéroports actuellement sous utilisés pourraient permettre ce transit. Sans compter que la hausse continue du trafic aérien n'est pas une solution écologiquement soutenable.

Les dernières mesures réalisées en termes d'impact sanitaires selon les critères de l'Organisation Mondiale de la Santé montrent, qu'en Île-de-France, 1,6 million de personnes sont impactées en journée et 1,1 million la nuit.

Alors que l'Île de France concentre déjà 50% du trafic aérien national, ce nouveau terminal, symbole de la croissance hypertrophique et non soutenable de notre région, accentuera le déséquilibre avec le reste du territoire national.

Ville de Stains

La ville de Stains en particulier subit les nuisances cumulées des aéroports Roissy - Charles de Gaulle sur la partie nord de la ville et du Bourget, sur la partie centre et sud.

La Métropole du Grand Paris, en charge de la lutte contre les nuisances sonores, a fait établir un diagnostic acoustique qui montre notamment que 30% de la population Stanoise est « hautement gênée » par le bruit du trafic aérien. Avec le projet de Terminal 4, le nombre de vols serait augmenté de 38%, passant de 1300 à 1700 vols par jours. L'Indicateur Global Mesuré Pondéré (IGMP), qui mesure le niveau d'énergie sonore, passerait de 66.7 en 2017 à environ 75 en 2037, augmentant ainsi le niveau des nuisances sonores subies par les populations.

L'un des impacts sanitaires les plus importants est la perturbation du sommeil qui concerne 15% de la population Stanoise du nord de la commune en raison du bruit lié au trafic aérien de l'Aéroport de Roissy - Charles de Gaulle. Mais les conséquences des nuisances sonores sont multiples et portent également sur la perturbation du système auditif, les maladies cardiovasculaires, les difficultés d'apprentissage... Jusqu'à plus de trois ans de vie en bonne santé peuvent être perdus, 21,3 mois sur notre ville.

Le projet d'ouverture du Terminal 4 aura des conséquences très concrètes en termes de pollution de l'air avec l'augmentation de la pollution chimique dans le cycle LTO (Atterrissage, roulage, décollage) : + 30% d'oxydes d'azote +11% de particules fines, ainsi qu'une augmentation des gaz à effet de serre, dont 5% du total global est directement imputable au trafic aérien.

Ce projet intervient alors que la Métropole du Grand Paris a adopté le 12 novembre 2018, conformément à la Directive Européenne 2008/50/CE, une Zone à Faibles Emissions sur le périmètre de l'A86 dont l'objectif est de réduire les pollutions atmosphériques à l'horizon 2030.

La majorité municipale a voté lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2019 un vœu demandant l'extension de cette zone à l'ensemble du périmètre métropolitain. Les Stanois ne doivent pas subir la double peine : augmentation des pollutions automobiles et augmentation des nuisances sonores.

Par ailleurs, la municipalité soutient les actions en justice de l'Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR) qui a notamment déposé des recours contre les Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des aéroports d'Orly, de Roissy Charles de Gaulle et du Bourget. Elle mobilise également les sources de financement pour la rénovation des logements impactés par les nuisances sonores.

Mais le déploiement d'un nouveau terminal et l'augmentation du trafic aérien sont des mesures qui détérioreront la qualité de vie des Stanois.es. Ils témoignent de l'intérêt du gouvernement pour des projets pharaoniques, déconnectés de la vie quotidienne de millions de Franciliens qui en subissent directement les conséquences, sans pour autant bénéficier des avantages induits. Ce projet d'agrandissement de l'Aéroport est dans la droite ligne des projets Europa City ou Charles de Gaulle Express.

Ce projet titanesque intervient après l'adoption de la loi Pacte ouvrant la cession d'Aéroports de Paris au privé. Une privatisation qui fait suite à celles réalisées sur les aéroports de Toulouse, Lyon et Nice, épinglés dans un rapport de la Cour des comptes d'octobre 2018.

Dans le cadre de la phase de concertation lancée par ADP, la municipalité exprime son opposition au développement des nuisances sonores relatives au projet de Terminal 4 de l'Aéroport Charles de Gaulle.

Après le vote, Monsieur le Maire précise que ce vœu a une valeur symbolique et politique, mais qu'il intégrera l'enquête publique. Dans l'enquête publique il sera précisé que Stains a voté contre le développement de l'aéroport. Il faudra dans tous les cas se mobiliser ensemble, comme pour Le Bourget, et les Stanois seront prochainement invités à travailler en ce sens.

Affaire 7.2 - Vœu présenté par le Groupe Stains Pour Tous « Vœux pour un hommage aux forces de sécurité »

Rapporteur : Marie-Claude GOUREAU

Marie-Claude GOUREAU donne lecture du vœu.

Régulièrement, la police, la gendarmerie, les pompiers, mais également les militaires, payent un lourd tribut pour nous protéger. Parce qu'ils ont choisi un métier où l'on est capable de se sacrifier pour la sécurité de la population, les noms de ceux qui sont morts en moins de 5 ans dans l'exercice de leurs fonctions peuvent s'égrainer : Arnaud BELTRAME, Xavier JUGELÉ, Simon CARTANNAZ, Nathanaël JOSSELIN et tant d'autres. En 2017, 15 policiers et gendarmes ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. 13 pompiers sont morts en service commandé en 2018. Ce sont nos nouveaux héros. Les policiers municipaux ne sont pas en reste. Avec l'assassinat de Clarissa JEAN-PHILIPPE à Montrouge en 2015, tuée par un terroriste, c'est la preuve que nos agents municipaux présents sur le terrain pour le maintien de l'ordre peuvent également être des cibles. Portant fièrement les couleurs bleu blanc rouge sur leurs écussons, nous leur donnons à tous confiance, autorité, parfois même affection, parce que nous savons que nous avons tous affaire à eux à un moment ou un autre de notre vie. Comme dans tous les métiers, certains peuvent faire de lourdes erreurs : ils représentent alors la honte de leur profession. La mise à l'honneur des forces de sécurité doit donc s'accompagner d'une exigence de justice, néanmoins elle leur est due. Le dévouement dont ces « hommes » font preuve, y compris dans les périodes difficiles, y compris lorsque leurs gardes se rallongent au détriment de leur santé et de leur vie familiale, en font des exemples à suivre pour notre jeunesse en quête de repères. Ils doivent également être soutenus dans leurs missions, rendues difficiles dans notre société parfois violente. À Stains, des policiers nationaux et municipaux, mais également des pompiers se font caillasser lorsqu'ils arrivent sur des lieux d'intervention : en décembre 2017, alors qu'ils étaient en train de sauver 3 enfants des flammes de leur appartement avenue François-Bégué, des policiers ont été la cible de jets de projectiles. Le soutien de la ville doit être exprimé par la voix des élus. Le fronton de l'Hôtel de Ville étant régulièrement un moyen d'expression politique, le Conseil municipal souhaite y afficher son soutien et son hommage aux femmes et aux hommes membres des forces de sécurité.

Francis MORIN rappelle sur la forme qu'un vœu doit demander quelque chose et non rendre hommage. Les élus de l'opposition municipale étaient présents lors des vœux du commissariat : le Maire a alors rendu pleinement hommage aux forces de l'ordre. Francis MORIN estime qu'une grande partie du vœu a déjà été exprimée, et notamment par lui dans le cadre de son ancienne délégation. Le vœu de l'opposition municipale dissimule certainement une arrière-pensée. Il existe actuellement 2 types de violence : celle des casseurs et les bavures policières. Francis MORIN refuse de choisir entre les deux et condamne les 2 formes de violence, ainsi que l'engrenage de cette violence dans laquelle certains veulent nous entraîner. Cela ne fera que renforcer un arsenal de répression d'une part et les casseurs d'autre part. Il ne fait pas d'amalgames entre un mouvement et les casseurs, car il a connu des manifestations débordées par ces derniers. Cependant, il existe également des bavures policières. Francis MORIN indique qu'il votera contre ce vœu, car il dénonce l'arrière-pensée sous-jacente consistant à prendre le parti des forces de l'ordre contre celui des manifestants.

Julien MUGERIN demande où cela est écrit dans le vœu.

Francis MORIN réplique qu'il exprime son point de vue sur le vœu et que Julien MUGERIN n'a pas à réagir pendant son temps de parole.

Monsieur le Maire confirme que la moindre des corrections serait de laisser Francis MORIN achever sa prise de parole.

Julien MUGERIN indique qu'il reprendra la parole par la suite.

Monsieur le Maire répond que son groupe a déjà pris la parole en présentant le vœu.

Julien MUGERIN déplore ne pas pouvoir reprendre la parole pour défendre le vœu de son groupe.

Monsieur le Maire souligne qu'il ne lui a pas donné la parole et lui demande d'être respectueux des autres élus, d'autant plus quand du public assiste à la séance. Il a certes l'habitude de ne pas respecter les élus et de prendre la parole indument quand personne n'assiste au Conseil municipal, mais il devrait au minimum respecter les Stanois qui assistent à la séance.

Julien MUGERIN affirme avoir le droit de prendre la parole pour se défendre.

Monsieur le Maire lui répond qu'il pourra prendre la parole s'il le souhaite, mais qu'il doit respecter les Stanois.

Julien MUGERIN répond qu'il respecte les Stanois, mais qu'il souhaite défendre le vœu de l'opposition municipale.

Francis MORIN indique qu'il n'a pas l'habitude de s'énerver et qu'il préfère rester dans la cordialité républicaine, mais qu'il souhaite pouvoir finir son intervention. Il répète qu'un vœu pour un simple hommage ne lui semble pas conforme formellement à ce que doit être un vœu. En outre, il n'apprécie pas les arrière-pensées qui animent l'opposition municipale, car elles ne peuvent pas être le parti pris de la municipalité. Lors des incidents survenus au lycée Maurice-Utrillo, en bonne intelligence avec le commissaire de police, les policiers municipaux et la Brigade verte, il a été possible d'empêcher des débordements de violence. Francis MORIN estime que le vœu de l'opposition municipale est plein d'arrière-pensées politiques qui n'ont pas lieu d'être votées au Conseil municipal.

Mathieu DEFREL souligne que l'opposition municipale n'est pas sans connaître la mobilisation portée par la majorité depuis le début du mandat, rappelée au fil de la séance par Monsieur le Maire et les différents intervenants, afin d'obtenir plus de moyens humains et matériels notamment pour le commissariat. Ce sont des mobilisations concrètes de soutien aux forces de l'ordre, au cours desquelles l'opposition municipale a brillé par son absence. Elle était également absente des délégations d'habitants au ministère de l'Intérieur qui avaient rencontré Gérard COLLOMB pour lui signifier les préoccupations de la ville quant à la sécurité et à la déliquescence des moyens du commissariat. Cependant, en dépit de ses absences répétées, l'opposition municipale propose un vœu dont la forme n'est pas conforme, et alors que les forces de police ont besoin de moyens renforcés. Outre cette incohérence, il faut souligner la mémoire courte de l'opposition municipale : lors du Conseil municipal du 25 septembre 2014, la majorité a présenté un vœu intitulé « Rétablir le respect du droit et de la tranquillité publique à Stains » et qui proposait la mise en place d'un groupe local de traitement de la délinquance, la création d'une zone de sécurité prioritaire et le renforcement des effectifs de police nationale. Or, l'opposition municipale s'était abstenue. La municipalité apporte son soutien de manière régulière aux policiers nationaux et municipaux, aux gendarmes et aux pompiers, à travers ses prises de position publiques ou ses communiqués. Elle l'a d'ailleurs fait récemment devant le ministre de l'Intérieur nouvellement désigné, Christophe CASTANER, lors de l'inauguration de la caserne de pompiers à Pierrefitte. Mathieu DEFREL indique que lui et le Maire ont salué le travail mené par le commissaire et ses équipes, en lien avec les équipes municipales et les forces de sécurité. Ils ont aussi rappelé au ministre les besoins et les moyens du territoire. Lors des vœux adressés aux forces de l'ordre en janvier 2019, l'opposition municipale était présente pour entendre le soutien du Maire aux forces de l'ordre et aux pompiers, notamment ceux décédés quelques jours plus tôt dans une tragédie. Par ailleurs, il a probablement échappé à

l'opposition municipale que les drapeaux de la mairie sont systématiquement mis en berne à la suite de drames ou d'attentats et que des communiqués de soutien sont diffusés. La majorité municipale ne souhaite ni opposer les drames ni les hiérarchiser, comme cela a été rappelé. Il faut savoir regarder plus loin que ces drames, ce que l'opposition municipale oublie parfois de faire. Il faut aussi s'interroger sur les raisons expliquant ces situations : en ne prenant pas le temps nécessaire de l'analyse, rien ne peut être réglé. Et, comme l'a dit Francis MORIN, il ne faut pas opposer. En revanche, il faut dénoncer les politiques d'austérité qui réduisent considérablement les moyens de services publics. Il faut aussi souligner la réponse sécuritaire du gouvernement à la place d'une réponse politique face à la mobilisation des Gilets jaunes, ce qui entraîne des policiers surmenés qui sont exténués et privés d'une vie de famille équilibrée. Rendre hommage aux forces de sécurité, c'est dénoncer la rupture d'égalité pratiquée par l'État et qui touche directement les effectifs de police du département : un agent de police pour 580 habitants à Stains et Pierrefitte contre 1 pour 315 à Paris. La majorité municipale attend donc que l'opposition municipale soit présente sur la mobilisation contre la rupture de l'égalité, et ce afin d'être en cohérence avec le vœu qu'elle présente aujourd'hui au Conseil municipal. Rendre hommage aux forces de sécurité, mais sans évoquer les 11 morts et les 3 800 blessés depuis le début du mouvement des Gilets jaunes, c'est accroître les divisions alors que la majorité municipale œuvre au contraire pour le rassemblement. Enfin, Mathieu DEFREL s'amuse de lire la conclusion du vœu, à savoir que le fronton de l'Hôtel de Ville est régulièrement un moyen d'expression politique : ce dernier est souvent la cible des attaques de l'opposition municipale, mais celle-ci souhaite l'utiliser. Il serait temps qu'elle fasse preuve d'un peu de cohérence.

Favella HIMEUR indique que certains élus étaient présents lors de l'incendie survenu rue François-Bégué, contrairement à ceux de l'opposition municipale. Par ailleurs, aucun policier n'a été caillassé, même si un incident est survenu un peu avant. Enfin, les habitants du quartier ont été accueillis à l'espace Paul-Éluard après cet incident, et certains d'entre eux ont aidé les forces de l'ordre à entrer dans les appartements. Il serait temps de cesser de relayer de fausses informations, car les Stanois ont besoin d'autre chose.

Au regard des interventions précédentes, Julien MUGERIN a l'impression que la majorité n'a pas lu le même vœu que celui que l'opposition municipale a présenté. Comme l'a dit Mathieu DEFREL, les policiers et les pompiers sont exténués et se sentent isolés. Le vœu ne dit pas autre chose. Le soutien aux forces de sécurité est apporté aux femmes et hommes qui consentent à des sacrifices importants, notamment celui de leur vie de famille. Le vœu ne recouvre aucune arrière-pensée et n'évoque à aucun moment les casseurs. L'opposition municipale essaie de faire entendre que ces hommes et ces femmes, qui dépensent énormément d'énergie, sacrifient parfois leur vie, sont sur le terrain et font des heures supplémentaires sans compter, sont extrêmement fatigués et tirent la sonnette d'alarme. Julien MUGERIN entend et partage le constat du besoin de moyens supplémentaires pour le commissariat, mais il souhaite prendre le Maire à témoin : au début du mandat, il a clairement indiqué au Maire qu'il serait toujours disponible sur la question de la sécurité.

Monsieur le Maire répond ne jamais l'avoir vu.

Julien MUGERIN réplique ne jamais avoir été invité. L'opposition municipale n'a jamais été informée des événements.

Monsieur le Maire répond qu'elle était informée.

Julien MUGERIN estime que les informations sont données à un microcosme jugé digne d'accompagner le Maire.

Monsieur le Maire lui demande s'il lit le journal municipal.

Julien MUGERIN répond que la délégation des habitants au ministère de l'Intérieur n'était pas indiquée dans le journal municipal. Il déplore que les propos de l'opposition municipale soient constamment déformés, notamment sur le vœu de 2014 en réponse duquel elle avait certainement un argumentaire autre que le simple fait de refuser des forces de sécurité. La majorité municipale déforme les propos de l'opposition, lit des propos qu'elle n'a pas écrits, entend des choses qu'elle ne dit pas, et c'est cela qu'elle trouve incohérent. S'agissant du nombre des agents de la ville, l'opposition municipale n'a jamais dit qu'il fallait diminuer leur nombre.

Farida AOUDIA-AMMI précise qu'elle a pourtant cité les propos de Julien MUGERIN.

Julien MUGERIN indique avoir dit qu'il fallait stabiliser le nombre d'agents sur la ville et à aucun moment le diminuer.

Monsieur le Maire lui demande de s'en tenir au vœu. Il est inutile de répéter ce que Marie-Claude GOUREAU a exprimé avec clarté, pour une fois qu'elle a pu prendre la parole.

Julien MUGERIN assure que Marie-Claude GOUREAU n'a pas dit un mot de ce que Francis MORIN a prétendu. C'est là qu'est l'incohérence, on a été en flagrant délit de mensonge et de déformation de propos.

Najia AMZAL estime que le désaccord porte sur la compréhension du vœu. De prime abord, la démarche semble honorable, mais elle laisse rapidement place au sentiment d'un exercice forcé et artificiel. Comme le disait Francis MORIN, le sujet ne peut pas faire l'objet d'un vœu. Par ailleurs, il est gênant que l'opposition municipale puisse relayer des clichés, à savoir que la police ne peut pas faire son travail à Stains, et de monter en épingle un fait divers qui s'avère ne pas avoir eu lieu. Le vœu évoque les terribles morts de policiers ou de gendarmes en faisant fi des nombreux hommages officiels rendus par la ville à la mémoire de ces héros. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste ne votera pas le vœu.

Monsieur le Maire confirme que la majorité municipale n'a jamais attendu l'opposition municipale pour rendre hommage aux victimes des forces de sécurité dès qu'un drame survient. Il souhaite féliciter Marie-Claude GOUREAU pour avoir très clairement présenté le vœu. Il est donc dommage que son collègue de l'opposition municipale ait brouillé le message alors qu'il aurait été possible de s'en tenir à la lecture première. À chaque fois que les forces de sécurité sont en difficulté, y compris à Stains, et pour éviter toute escalade de violence, **Monsieur le Maire** affirme que la municipalité a toujours été présente. Cela a été le cas pendant l'épisode qui a duré plusieurs jours devant le lycée Maurice-Utrillo. Le commissaire de Stains était présent pendant les événements : quelques jours après, il a tenu à saluer la présence des élus de l'équipe municipale et des agents de la Brigade verte et d'autres services, car ils ont permis d'éviter l'escalade de violence entre les jeunes et la police. **Monsieur le Maire** assure avoir pris des risques, comme certains élus, pour protéger les policiers municipaux et nationaux, mais aussi protéger les jeunes, les quelques enfants et adolescents qui n'avaient rien à faire à cet endroit et les mamans qui veillaient au calme de la situation. Julien MUGERIN était en effet présent, mais il est resté très peu de temps. Or, c'est là qu'il aurait fallu venir protéger les policiers.

Julien MUGERIN assure que c'est un mensonge et qu'il était présent tous les jours.

Marie-Claude GOUREAU ajoute qu'elle était également présente.

Monsieur le Maire indique qu'il a fallu déplorer 2 blessés chez les agents.

Julien MUGERIN lui demande d'arrêter de mentir.

Monsieur le Maire confirme que Julien MUGERIN tournait quelque part, mais que l'équipe municipale était au front pour calmer la situation. Il rappelle à Julien MUGERIN qu'il ne l'a pas interrompu pendant sa prise de parole. Il l'invite à patienter, car il pourra rapidement se calmer et rentrer dormir chez lui tranquillement : il est certainement blessant d'entendre la vérité. **Monsieur le Maire** rappelle que la majorité municipale ne sélectionne pas malheureusement ce qui se passe dans nos sociétés, qu'il s'agisse d'agents des forces de sécurité tués en exercice ou de victimes des violences policières. Le vœu ne mentionne nullement cela. Or, chaque fois qu'un policier, un gendarme ou un militaire est tué, l'équipe municipale s'est toujours levée pour condamner la violence et rendre hommage aux victimes, mais ce n'est pas le cas de l'opposition municipale vis-à-vis des victimes des violences policières, comme Adama TRAORÉ, Zyed et Bouna, Albertine SOW (femme enceinte), Guillaume PERROT, etc. Il n'est pas normal d'opposer les victimes et la majorité municipale ne le fait pas. Il faut condamner tout à la fois les violences envers les forces de sécurité et les violences policières.

Monsieur le Maire déplore que l'opposition municipale refuse d'assumer cela, sauf dans certains quartiers de la ville où ses propos sont bien accueillis. Elle doit arrêter d'opposer et de diviser les habitants. La boussole de l'équipe municipale est de rassembler les Stanoises et Stanois dans la diversité et de faire en sorte que tous les Stanois puissent vivre ensemble. À chaque fois qu'elle propose un vœu, l'opposition municipale a des arrière-pensées, de façon délibérée et camouflée afin de ne pas se dévoiler. Il serait heureux que les Stanois puissent trouver l'opposition municipale honnête et responsable.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **8 voix pour** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE) et **29 voix contre** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : REJETTE le vœu suivant :

Régulièrement, la police, la gendarmerie, les pompiers mais également les militaires, payent un lourd tribut pour nous protéger.

Parce qu'ils ont choisi un métier où l'on est capable de se sacrifier pour la sécurité de la population, les noms de ceux qui sont morts en moins de 5 ans dans l'exercice de leurs fonctions peuvent s'égrainer : Arnaud Beltrame, Xavier Jugelé, Simon Cartannaz, Nathanaël Josselin et tant d'autres.

En 2017, 15 policiers et gendarmes ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. 13 pompiers sont morts en service commandé en 2018.

Ce sont nos nouveaux héros.

Les policiers municipaux ne sont pas en reste. Avec l'assassinat de Clarissa Jean-Philippe à Montrouge en 2015, tuée par un terroriste, c'est la preuve que nos agents municipaux présents sur le terrain pour le maintien de l'ordre peuvent également être des cibles.

Ville de Stains

Portant fièrement les couleurs bleu blanc rouge sur leurs écussons, nous leur donnons à tous confiance, autorité, parfois même affection, parce que nous savons que nous avons tous affaire à eux à un moment ou l'autre de notre vie.

Comme dans tous les métiers, certains peuvent faire de lourdes erreurs : ils représentent alors la honte de leur profession. La mise à l'honneur des forces de sécurité doit donc s'accompagner d'une exigence de justice néanmoins elle leur est due.

Le dévouement dont ces « hommes » font preuve, y compris dans les périodes difficiles, y compris lorsque leurs gardes se rallongent au détriment de leur santé et de leur vie familiale, en font des exemples à suivre pour notre jeunesse en quête de repères.

Ils doivent également être soutenus dans leurs missions, rendues difficiles dans notre société parfois violente. A Stains, des policiers nationaux et municipaux mais également des pompiers se font caillasser lorsqu'ils arrivent sur des lieux d'intervention : en décembre 2017, alors qu'ils étaient en train de sauver 3 enfants des flammes de leur appartement avenue François Bégué, des policiers ont été la cible de jets de projectiles. Le soutien de la ville doit être exprimé par la voix des élus.

Le fronton de l'Hôtel de ville étant régulièrement un moyen d'expression politique, le Conseil municipal souhaite y afficher son soutien et son hommage aux femmes et aux hommes membres des forces de sécurité.

Question orale

Julien MUGERIN indique que, pour des raisons d'horaires, il préfère retirer la question orale : elle sera présentée à un prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire prend acte du retrait de la question orale.

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à zéro heures vingt-sept.**

Le Secrétaire de séance,
Madame Najia AMZAL



Le Maire,
Azzéline TAÏBI

